Cellule PRE-RAD

RAPPORT ANNUEL 2017-18

RÉDACTEUR DU RAPPORT
Hadelin Feront
Chef de projet, Cellule PRE-RAD, Bravvo

ÉDITEUR DU RAPPORT
Veerle Berx
Fonctionnaire de Prévention, Directrice Bravvo

CELLULE PRE-RAD
Tél 02 279 65 91
Gsm 0496 27 12 58 – 0492 15 20 39
37 rue de la Caserne, 1000 Bruxelles
radicalisme@bravvo.org
www.bravvo.be/radicalisme-385

BRAVVO – SERVICE DE PRÉVENTION DE LA VILLE DE BRUXELLES
37 rue de la Caserne, 1000 Bruxelles
Tél 02 279 65 00
Fax 02 279 65 09
www.bravvo.be
RPM 862 382 755 / n° de compte 091-0131529-26

Cellule PRE-RAD

Prévention de la radicalisation

Rapport annuel 2017-18

Service de Prévention
de la Ville de Bruxelles

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION……..……4
- Recommandations clés de ce rapport 5

II. DISPOSITIF DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE DE LA VILLE DE BRUXELLES
- Introduction 6
- Coordination et implantation.....6
- Niveaux d'action de la cellule PRE-RAD 7

III. ÉTAT DES LIEUX DE LA PROBLÉMATIQUE
- Introduction 8
- Diagnostic du phénomène : éléments clés 9

IV. PRÉVENTION PRIMAIRE
- Introduction 12
- Observations et analyses 13
- Panorama des actions menées en 2017 18
- Recommandations 20

V. PRÉVENTION SECONDAIRE
- Introduction 22
- Observations et analyses 23
- Panorama des actions menées en 2017 28
- Recommandations 32

VI. PRÉVENTION TERTAIRE
- Introduction 34
- Observations et analyses 35
- Panorama des actions menées en 2017 41
- Recommandations 45

VII. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ET PARTENARIATS

- Introduction 46
- Observations et analyses 47
- Actions menées en 2017.....51
- Recommandations 55

I. INTRODUCTION

L'année 2017 a été marquée par des développements importants en termes de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente. Ces développements concernent tant le contexte de cette lutte, au niveau international, que l'évolution des risques qu'entraîne ce nouveau contexte et, en regard de celle-ci, l'adaptation du dispositif local mis en œuvre par la Ville de Bruxelles pour juguler l'influence des discours extrémistes, protéger les citoyens et soutenir les familles touchées par la radicalisation d'un proche. Ce rapport vise à baliser ces évolutions, à analyser leurs conséquences d'un point de vue préventif et social, et à rendre compte, de la manière la plus exhaustive possible, des actions développées par la Ville de Bruxelles dans ce contexte.

Au niveau de l'évolution du phénomène, ce rapport attire l'attention sur l'apparition de nouveaux risques liés à la radicalisation, tels que le risque de passage à l'acte isolé (loups solitaires), l'influence des réseaux sociaux dans la propagation de discours extrémistes et une polarisation accrue de la société. Il invite notamment à distinguer l'évolution de la *menace terroriste* de celle du *phénomène de radicalisation violente* au niveau sociétal et à prendre la mesure des défis qui persistent en termes de prévention, les conditions générales ayant permis l'essor de la radicalisation étant toujours présentes au niveau international, national et local. Si la lutte contre le terrorisme demeure une priorité pour la Belgique et d'autres états européens, la prévention de la radicalisation reste quant à elle un domaine nouveau et fragile. Il serait non seulement prématuré de croire que la radicalisation a disparu, mais aussi qu'investir en actions préventives est une coquetterie.

Au niveau du dispositif local et des actions menées, ce rapport tente de mettre en lumière certaines thématiques clés qui concernent les différents niveaux de prévention ainsi qu'en termes de développement de l'expertise et de partenariats. En ce qui concerne la prévention primaire, le rapport analyse l'évolution des demandes d'information par rapport à la radicalisation, ainsi que les conditions à réunir pour sensibiliser le public de manière responsable et rassurante. Au niveau de la prévention secondaire, c'est la question de la vulnérabilité et de la résilience par rapport à la radicalisation violente qui est examinée afin de mieux comprendre les actions susceptibles de réduire l'influence des discours extrémistes dans nos quartiers et de protéger les publics vulnérables par rapport à ce type de discours. En termes de prévention tertiaire, le rapport analyse notamment la question du risque de passage à l'acte isolé et les défis qu'impliquent la réinsertion des personnes condamnées pour des faits de terrorisme. Enfin, en matière de recherche et de partenariats, ce document vise à cerner les aspects du phénomène qui nécessitent un approfondissement des connaissances et les manières de créer des synergies entre pratiques de terrain et recherche scientifique.

• RECOMMANDATIONS CLÉS DE CE RAPPORT

- Développer une communication grand public qui vise à informer sur le phénomène et à mieux expliquer les différentes offres de service de la Ville.

- Réaliser des focus groupes citoyens dans les différents quartiers de la Ville pour mieux cerner les points de tensions générant une polarisation sociétale.

- Impliquer les publics jeunes dans le « community safekeeping » et la prévention des discours haineux sur les réseaux sociaux.

- Renforcer les connaissances et les capacités à intervenir en réseau face à des situations de jeunes en rupture ou de familles vulnérables.

- Développer une meilleure connaissance des mécanismes amenant au passage à l'acte et, en particulier, de l'effet des réseaux sociaux dans les processus de radicalisation des *Homegrown Terrorist Fighters*.

- Renforcer la collaboration avec le secteur de la réinsertion post-carcérale pour faciliter la réintégration des personnes condamnées pour terrorisme et radicalisées en prison au sein de la société.

- Clarifier le cadre juridique du suivi des *Foreign Terrorist Fighters* et les articulations entre mesures judiciaires et administratives.

- Favoriser la mise en œuvre de collaborations structurées avec le domaine de la recherche scientifique par la création d'un Comité Scientifique de Soutien rassemblant des chercheurs d'Universités partenaires.

II. DISPOSITIF DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE DE LA VILLE DE BRUXELLES

• INTRODUCTION

Le dispositif de prévention de la radicalisation de la Ville de Bruxelles est responsable du développement et de la mise en œuvre d'une stratégie de prévention de toutes les formes d'extrémisme violent à travers les différents services de l'administration communale. Il poursuit deux objectifs principaux :

1) La gestion des risques psycho-sociaux et de sécurité liés aux individus radicalisés ou à risque de radicalisation violente

2) La prévention à moyen et long terme de la radicalisation dans les quartiers touchés en réduisant l'influence des idéologies extrémistes violentes

• COORDINATION ET IMPLÉMENTATION

Cellule de Sécurité Intégrée Locale (CSIL)

Le dispositif de prévention de la radicalisation est coordonné par la Cellule de Sécurité Intégrée Locale (CSIL) qui rassemble les principaux services communaux sous l'égide du Bourgmestre. La CSIL a pour fonction de suivre l'évolution du phénomène, de définir les objectifs stratégiques du dispositif, et de faciliter la coordination et les collaborations entre services. Elle constitue également le point d'articulation avec les autres niveaux de pouvoir dans le cadre du Plan Radicalisme (Plan R) fédéral piloté par l'Organe de Coordination de l'Analyse de la Menace (OCAM). La CSIL est convenue quatre fois par an, présidée par le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles et pilotée par le chef de projet « radicalisme ». Par ailleurs, la CSIL se réunit aussi dans une forme restreinte pour organiser le suivi des *Foreign Terrorist Fighters* (FTF) dans le cadre du Plan R.

Cellule de Prévention de la Radicalisation (Cellule PRE-RAD)

La Cellule PRE-RAD fait partie de la coordination générale du Service de prévention de la Ville de Bruxelles, au sein de l'asbl Bravvo. Dirigée par le chef de projet « radicalisme » et rassemblant une équipe pluridisciplinaire de quatre personnes, elle est responsable de l'implémentation de la stratégie de prévention de la radicalisation de la Ville de Bruxelles et de l'accompagnement de personnes touchées par le phénomène.

• NIVEAUX D'ACTION DE LA CELLULE PRE-RAD

La stratégie de prévention de la radicalisation de la Ville de Bruxelles s'articule selon le principe de prévention intégrée-intégrale. De ce fait, elle cherche à agir sur le phénomène de radicalisation violente en combinant de manière stratégique des actions aux trois niveaux principaux de prévention.

Prévention Primaire

Les actions de prévention primaire visent à informer, de manière factuelle et neutre, le public dans son ensemble par rapport au phénomène de radicalisation violente et

les soutiens disponibles pour lutter contre celui-ci. Elles visent également à sensibiliser la société civile par rapport au phénomène en le contextualisant et en offrant des clés de lecture permettant d'adopter une posture appropriée face à des discours extrémistes violents.

Prévention Secondaire

Les actions de prévention secondaire visent aux renforcements des capacités des professionnels et des publics vulnérables face au phénomène de la radicalisation violente. Ce niveau d'action rassemble la formation et l'outillage des professionnels, la mise en place de projets en collaboration avec les métiers de prévention générale et l'accompagnement de groupes de populations vulnérables (jeunes, familles) par le développement de leur résilience.

Prévention Tertiaire

Le niveau d'action tertiaire concerne l'identification des situations à risque, l'analyse et l'évaluation de celles-ci et l'accompagnement des personnes et des familles touchées par le phénomène. Il met à la disposition du public et des professionnels un cadre bienveillant, neutre et confidentiel au sein duquel déposer leur inquiétude et obtenir un soutien psycho-social visant à rétablir les liens entre l'individu et sa famille, son environnement, les institutions et les normes démocratiques.

Diagnostic, expertise et partenariats

Parmi ses missions transversales, la Cellule PRE-RAD a également comme mission d'évaluer l'évolution de la problématique (diagnostic) ; de développer l'expertise de Bravvo dans les domaines de la radicalisation violente, des différentes formes d'extrémismes, ainsi que par rapport au phénomène de polarisation sociétale ; enfin, elle est responsable de la coordination institutionnelle avec d'autres niveaux de pouvoir en matière de lutte contre la radicalisation et le développement de partenariat.

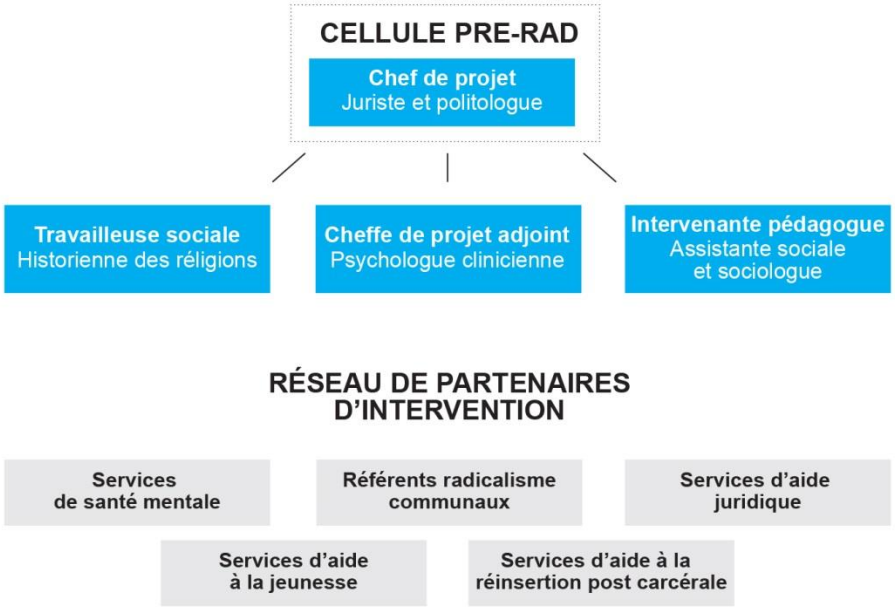

III. ÉTAT DES LIEUX DE LA PROBLÉMATIQUE

• INTRODUCTION

Malgré la diminution de la menace terroriste en Belgique, l'Organe de Coordination de l'Analyse de la Menace (OCAM) ayant abaissé le niveau à 2 (sur une échelle de 4) en janvier 2018, le phénomène de radicalisation violente reste présent à Bruxelles et en Belgique. Il est utile à cet égard de distinguer *menace terroriste* et problème de *radicalisation violente*. Si les deux phénomènes sont liés, ils répondent toutefois à des paramètres différents.

En effet, comme l'ont montré les attentats de Paris et Bruxelles, entre autres, la gravité de la menace terroriste dépend notamment de la capacité d'un groupe terroriste à entraîner des individus pour mener des opérations offensives, à planifier et soutenir logistiquement ces opérations et à projeter ses forces à l'étranger. De ce point de vue, la perte par l'organisation Etat Islamique (EI) de la majeure partie de son territoire en Syrie et en Irak et l'éclatement de sa structure de commandement ont réduit la capacité de cette organisation à commettre des attentats planifiés sur le sol européen.

Le phénomène de radicalisation violente, quant à lui, dépend davantage de facteurs structurels au niveau international (conflits suscitant un sentiment d'injustice pour certains groupes de population, dissémination de propagande extrémiste), national (existence de fractures socio-économiques au sein de la société, exclusion et repli de certains groupes de population), mais aussi au niveau local (existence de groupes ayant un effet mobilisateur, e.g. Sharia4Belgium). De ce point de vue, les conditions générales à ces différents niveaux, et qui contribuent au risque de radicalisation violente, n'ont pas fondamentalement changé.

Par ailleurs, il est également important de considérer les évolutions qu'entraîne la dislocation du groupe EI. Tout d'abord, les services de renseignement occidentaux constatent que d'autres groupes, comme Al-Qaeda, profitant de l'espace vide laissé par la disparition du pseudo-califat de l'EI, sont aujourd'hui résurgents, et pourraient donc tenter de reprendre à leur compte les sympathisants mais aussi les désillusionnés de l'EI. D'autre part, l'année 2017 a vu une augmentation importante du nombre de « passages à l'acte isolés », particulièrement en Europe, cette menace se profilant comme un défi sérieux pour les années à venir.

D''autres défis commencent seulement à être identifiés : le phénomène de radicalisation en prison, et la connexion potentielle que celle-ci crée entre milieux extrémistes et grand banditisme ; la libération progressive des personnes condamnées pour terrorisme, dont certaines n'ont pas renoncé à leur idéologie violente ; l'augmentation de la polarisation sociétale, celle-ci entraînant une recrudescence de l'extrême droite violente en Europe et à l'étranger ; le rôle joué par les réseaux sociaux et les applications de communication cryptées dans la

propagation de propagande extrémiste et la mobilisation de petits groupes d'individus autour d'une idéologie violente.

Ces différents éléments appellent donc à la prudence. Il serait en effet trop tôt pour déclarer la fin d'un problème dont, en tant que société, nous prenons seulement conscience et commençons à être en mesure d'appréhender.

• DIAGNOSTIC DU PHÉNOMÈNE: ÉLÉMENTS CLÉS

Risque de départ en zone de conflit et retours de FTF

Suite aux mesures prises à différents niveaux pour endiguer les départs de citoyens belges vers la zone de conflit syro-irakienne, ainsi que les défaites militaires infligées au groupe EI dans cette zone par la coalition internationale, le flux de ces départs est presque entièrement stoppé. Néanmoins, des filières plus discrètes semblent persister, ciblant notamment des jeunes filles, à destination de la Syrie et de l'Afghanistan.

En termes de retours de zones de conflit, ceux-ci ont été limités. Si les services de sécurité estiment que de nombreux combattants belges ont probablement péri lors de la chute de Mosul et Raqqa, un nombre substantiel pourrait avoir trouvé refuge dans la province d'Idlib, en Syrie, dans le désert irakien ou encore en Turquie. A moyen terme, un retour discret de ces vétérans fortement radicalisés n'est donc pas à exclure.

Risque de passage à l'acte violent

Si le risque de départ a fortement diminué depuis fin 2015, le risque de passage à l'acte sur le territoire belge et européen a quant à lui augmenté et constitue aujourd'hui la menace principale en termes de prévention de la radicalisation violente. Ceci correspond à la stratégie mise en place par le groupe EI dont l'objectif est d'inciter à des actes violents de manière fréquente et non-discriminée. Cette stratégie vise à propager un climat de terreur et de tension sociétale dans nos pays en clivant la société entre musulmans et non-musulmans.

En 2017 et 2018, cette tendance s'est confirmée avec les attentats de Londres, Manchester, Barcelone, Marseille, New York, entre autres. Bruxelles n'a pas été épargnée, avec les passages à l'acte de la Gare Centrale et du Boulevard Emile Jacqmain. Depuis 2016, 75% des actes terroristes liés à l'organisation EI étaient de nature improvisée (utilisation d'armes blanches, véhicules) et perpétrés par des individus « isolés », tandis que 25% environ résultaient d'une organisation plus poussée, souvent avec l'implication de « returnees » (FTF).

Personnes vulnérables au risque de passage à l'acte

Ces chiffres tendent à confirmer l'observation faite sur le terrain que, dans la plupart des cas de passages à l'acte violent « isolés », les auteurs sont en grande majorité des individus fragilisés psychologiquement. On observe de manière récurrente chez ces auteurs des problèmes de santé mentale, un sentiment d'injustice et de frustration exacerbé, une aliénation sociale, un rejet du système démocratique, des tendances suicidaires.

Le risque de passage à l'acte isolé représente un défi pour le contre-terrorisme traditionnel car les individus impliqués sont souvent inconnus des services de renseignement ou peuvent être mineurs. Cela souligne l'importance de l'implication des services sociaux et de prévention dans la détection et l'accompagnement de ces personnes à risque.

FTF et personnes radicalisées en prison

Bien que le nombre d'actes isolés a augmenté de manière exponentielle, il est nécessaire de préciser que, comparativement, en termes de taux de mortalité, les attentats dans lesquels ont été impliqués des returnees (FTF) ont provoqué 2/3 des fatalités en Europe. Ceci souligne la capacité accrue de ces individus à infliger des dégâts, compte tenu de leur expérience paramilitaire, et donc l'importance de leur encadrement.

De même, les détenus de droit commun radicalisés en prison peuvent représenter, de par leurs connexions criminelles, leur accès éventuel à des armes et un historique de violence, une menace potentiellement plus importante que les auteurs « isolés ». De fait, la connexion éventuelle entre personnes radicalisées en prison et FTF constitue un point d'attention pour l''avenir.

Augmentation de la polarisation sociale

De manière plus générale, on constate une augmentation de la polarisation sociale à Bruxelles, se manifestant à travers des incidents islamophobes et des incidents racistes contre des personnes non-musulmanes. Ces incidents sont récurrents et, selon la police, ont augmenté.
Par ailleurs, les récentes émeutes dans le centre de Bruxelles, ainsi que les incidents visant des structures publiques dans différents quartiers, semblent indiquer une accentuation du sentiment de rupture et de conflit avec la société vécu par une partie
de la jeunesse Bruxelloise. La transformation de ce sentiment en débordements violents constitue un indicateur important des défis qui se posent en termes de prévention de l'exclusion sociale, de la criminalité et du sentiment d'insécurité.

Incidence du salafisme wahhabite

Ces derniers mois, la Cellule PRE-RAD a pu observer une nette augmentation des demandes d'aide provenant de parents confrontés au sentiment d'insécurité et à la violence engendrée par une interprétation ultra-puritaine de l'Islam, telle que prônée par les salafistes wahhabites.

Les situations rencontrées concernent des violences conjugales, des séquestrations, l'aliénation parentale, des traumatismes infantiles résultant d'une exposition à des discours eschatologiques et aux violences faites à l'autre parent, ainsi que la pression sociale pour se conformer à une norme communautariste.

Si les femmes sont majoritairement victimes, les situations rencontrées par la cellule concernent aussi des hommes. Ces situations indiquent l'incidence violente que ce courant peut avoir sur les personnes, eu égard à leurs droits fondamentaux à l'intégrité physique et psychique.

IV. PRÉVENTION PRIMAIRE

• INTRODUCTION

Le champ de la prévention primaire concerne l'information au public, la sensibilisation de ce dernier, ainsi que la communication stratégique. Il constitue le point d'ancrage de la prévention ciblée réalisée par la Cellule PRE-RAD, car c'est à travers ces différentes actions qu'il est possible de lever le tabou social qui entoure la radicalisation violente, de rassurer le public, mais aussi de faire connaître les soutiens et ressources existants, tant pour les familles que pour les professionnels.

Développer une déontologie de l'information en matière de radicalisation

Plus de trois ans après l'attentat du Musée Juif de Bruxelles, il existe toujours une forte demande d'information en matière de prévention de la radicalisation violente. Qui sont les personnes vulnérables à ce type de processus ? Pourquoi et comment en arrivent-elles à légitimer l'usage de la violence ou à passer à l'acte ? Comment le phénomène évolue-t-il aujourd'hui ? Comment distinguer une radicalisation non-violente d'une radicalisation violente ? Ces questions montrent la complexité de la problématique et les inquiétudes qu'elle continue d'éveiller. Elles nous alertent également quant à la difficulté d'y répondre d'une manière utile et constructive à la fois sur le plan préventif et social. En effet, informer et sensibiliser le public sur une problématique aussi délicate comporte toujours le risque d'accroître le sentiment d'insécurité plutôt que de rassurer, d'involontairement diviser une communauté de citoyens plutôt que de la rassembler. Pour éviter ces écueils, un travail en matière de **déontologie de l'information** est nécessaire. A l'heure où les conférences et séminaires sur le sujet se multiplient, il semble indispensable de clarifier les conditions requises pour garantir une information précise, factuelle, mais qui soit également capable de jouer un rôle social positif en matière de cohésion sociale. Ce travail de clarification apparaît comme un élément fondamental du travail de lutte contre la polarisation sociale.

Sur cette question délicate, la Cellule PRE-RAD a mené durant l'année 2017 un travail de réflexion et d'analyse, en même temps qu'elle a commencé à rénover sa communication externe à destination du public. Il nous semble utile de partager ici certains des constats, analyses et questions qui ont émergé de cet exercice.

• OBSERVATIONS ET ANALYSES

Évolution des termes

Le terme « radicalisation » est un terme sémantiquement complexe, ouvrant sur des interprétations multiples. Si le mot n'est pas nouveau, son utilisation pour désigner les processus amenant à la violence politique est quant à elle beaucoup plus récente.

En Belgique, la loi organique sur les services de sécurité et de renseignement de 1998 en donne une définition en ce sens. Toutefois, au niveau européen, ce n'est qu'au début des années 2000, particulièrement après les attentats de Madrid en 2004, que le terme s'impose peu à peu comme un **nouveau paradigme pour comprendre les mécanismes** cognitifs, psychologiques et relationnels qui amènent progressivement une personne à justifier la violence pour des raisons idéologiques.

Le conflit dans la zone syro-irakienne, et le renouveau soudain d'organisations islamistes armées comme Al-Qaeda à partir de 2011, marque une nouvelle évolution du terme. Approprié par les médias de masse pour tenter d'expliquer le départ de citoyens européens vers ces zones de conflit, il fait irruption dans le débat politique et social et s'impose comme **un terme populaire**.

A partir de 2015, particulièrement à travers la campagne d'attentats terroristes menée par l'organisation EI en Europe et ailleurs dans le monde, le terme devient de plus en plus associé, dans le langage courant, non seulement au terrorisme lui-même, mais au terrorisme islamiste armé en particulier.

Cette évolution complexe, et peu connue du grand public, explique sans doute la fascination qu'exerce aujourd'hui ce terme dans la conscience populaire, mais également les **amalgames et malentendus** auxquels il se prête aisément. Comme la Cellule PRE-RAD a pu s'en rendre compte au cours des sessions d'information qu'elle a données en 2017, le terme continue de susciter la confusion, la peur et la polémique – et **nécessite donc d'être contextualisé, clarifié et prudemment défini**.

Ce constat n'est pas nouveau en soi, mais il permet d'expliquer pourquoi de plus en plus d'autorités publiques choisissent de parler d' « extrémismes violents » plutôt que de « radicalisation ». Jugée plus neutre par certains, l'utilisation n'est toutefois pas sans comporter certains problèmes : d'une part, l' « extrémisme violent » désigne un état de fait – on est, ou l'on n'est pas, un « extrémiste violent » ; il **occulte donc en partie la dimension processuelle du phénomène**, les mécanismes qui amènent à la haine de l'autre et à la violence politique, et donc une réflexion sur les causes et les applications préventives. D'autre part, il est important de reconnaître que le terme

« radicalisation », par sa médiatisation même, est devenu pour le grand public et les familles concernées, le terme de référence de cette problématique, et donc une **porte d'entrée vers le dialogue et la recherche de soutien**. En effet, en analysant les demandes d'information et de soutien reçues par la Cellule PRE-RAD en 2017, on constate que c'est par ce terme que les professionnels et le public concernés recherchent et identifient les aides proposées dans le domaine.

Mieux définir le champ de la prévention de la radicalisation

Ce que les débats autour de la « radicalisation » ne permettent pas toujours de mettre en évidence, c'est ce que, socialement et d'un point de vue préventif, nous tentons de capturer et de décrire à travers ce terme. Un examen objectif des situations rencontrées sur le terrain permet de constater que la réalité que l'on tente de décrire **dépasse le simple processus d'adhésion idéologique et recoupe un large éventail de phénomènes connus** : questionnement et recherche identitaire, vulnérabilité et détresse psycho-sociale, processus de rupture et de substitution affective, comportement à risque, rapport conflictuel aux normes et à soi, à sa famille, à son environnement, à la société, entre autres.

Comment alors définir le champ de la prévention de la radicalisation ? Le terme, avec ses imprécisions et ses zones d'ombre, n'est-il pas un raccourci trop rapide pour tenter de saisir cette réalité complexe ? Et surtout, n'est-il pas la formulation sécuritaire qui vient criminaliser des processus connus depuis des années dans le milieu, par exemple, de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale, de la réinsertion ? Cette question est importante et ne doit pas être évacuée sans un débat de fond.

Dans ses rapports avec le secteur associatif et de l'aide à la jeunesse, la Cellule PRE-RAD a pu relever ces inquiétudes et ces questions qui occupent les animateurs, éducateurs, assistants sociaux et psychologues, lesquels travaillent avec le souci premier de la protection de publics souvent vulnérables. Ces professionnels sont en général mal à l'aise avec un terme qui, de fait, recoupe également **une dimension taboue, celle de la possibilité de la violence**.

Dans ce contexte, la tentation peut donc être grande de se détourner d'un terme non seulement connoté, mais qui semble placer les intervenants sociaux en contradiction avec leurs missions premières. Ne pourrait-on pas, après tout, continuer de travailler sur les bases solides, avérées, des connaissances et expériences acquises par rapport aux différents phénomènes cités plus hauts, et qui font naturellement partie de la sphère de compétence de ces intervenants ? N'est-ce pas là, au fond, une solution plus sûre, tant sur le plan déontologique que par rapport au bien-être des bénéficiaires ?

Si, à première vue, cette solution semble raisonnable, elle risque également de faire l'impasse sur une expérience fondamentale de ces dernières années, à savoir que

ces phénomènes psycho-sociaux bien connus – recherche, questionnement, mise en danger de soi, pour n'en citer que les plus évidents – non seulement sont liés, mais augmentent la vulnérabilité de la personne par rapport à l'influence que peuvent exercer des tiers. Comprendre ces liens, approfondir notre connaissance de l'interaction entre vulnérabilité, processus de rupture et violence contre soi ou contre les autres, voilà sans doute le propre de la prévention de la radicalisation, ces connaissances devant servir à définir des stratégies d'intervention capables d'aider la personne à redonner sens à sa vie, en toute autonomie.

A qui doit-on s'adresser et comment?

A l'instar d'autres phénomènes sociaux complexes, conduire un travail d'information en matière de radicalisation violente pose la question du public que l'on cherche à atteindre. La recherche du « public cible » n'est pas sans rappeler la recherche du « profil type », et elle comporte les mêmes risques.

Une évidence qu'il semble ici utile de rappeler est qu'**il n'existe pas de profil type** de personne susceptible de se radicaliser dans la violence, dans la mesure où les recherches effectuées dans ce domaine n'ont pas permis, jusqu'à présent, d'en établir un. De la même manière, **il peut donc être contre-productif de chercher à identifier un public cible** : non seulement cet exercice peut mener à la stigmatisation involontaire de certains groupes de population, mais il peut également priver des personnes concernées de l'information nécessaire à identifier la problématique à laquelle ils sont confrontés.

Une communication préventive en matière de radicalisation violente ne peut donc être partielle ou « ciblée » : **elle doit s'adresser à l'ensemble de la population**. Ceci implique qu'elle doit être intelligible et pertinente pour une grande diversité de groupes culturels et socio-économiques. C'est peut-être l'un des constats les plus importants dressé par la Cellule PRE-RAD en 2017, à travers les demandes d'aide reçues, particulièrement à l'initiative de familles inquiètes : tous les groupes de population peuvent, à un moment ou l'un autre, se sentir concernés.

Si les initiatives en ce domaine restent trop parcellaires et isolées que pour avoir un impact conséquent, certaines nous renseignent sur les *à priori* professionnels qui peuvent déformer un effort d'information sur la problématique. Ainsi, une association bruxelloise avec qui la Cellule a collaboré en 2017 nous a raconté comment, travaillant avec un groupe de femmes pour élaborer un feuillet d'information sur les aides disponibles en matière de prévention de la radicalisation, l'équipe avait pris le soin d'écarter d'emblée, sans consultation avec le public, le terme de « radicalisation violente », jugé trop stigmatisant. Toutefois, à travers le dialogue avec ces femmes, l'association a dû se remettre en question – **ces femmes revendiquaient ce terme**, se l'appropriaient, et trouvaient indispensable de l'utiliser de manière à comprendre ce dont il était question dans le feuillet.

Cette expérience doit nous inciter à réfléchir à la manière d'informer le public et surtout à l'inclure dans le travail qui consiste à développer le langage adéquat pour nommer la problématique.

Le rôle des médias

On ne peut parler de la question de l'information au citoyen en matière de prévention de la radicalisation violente sans évoquer le rôle clé joué par les médias de masse traditionnels. A la fois véhicule d'information, plateforme de débat et caisse de résonance d'événements chocs, la télévision et la radio contribuent largement à modeler la perception du grand public par rapport au phénomène et la compréhension de ses enjeux. Il en résulte une responsabilité conséquente et délicate à gérer.

Cette responsabilité est d'autant plus délicate que le terrorisme, en tant que stratégie de lutte asymétrique, **recherche l'exposition médiatique et l'exploite rationnellement** pour produire ses effets de division de la population et de déstabilisation des institutions et des normes démocratiques. La campagne d'attentat du groupe EI, et la minutieuse mise en scène d'une ultra-violence spectaculaire, en est la plus récente illustration.

Comment dès lors assurer le droit à l'information du citoyen, sans pour autant tomber dans le piège tendu par les organisations terroristes qui visent précisément à le dévoyer ? Cette question apparaît aujourd'hui centrale au débat sur la lutte contre le terrorisme et, bien plus encore, à la question de la résilience démocratique face à la violence politique.

Si la Cellule PRE-RAD a tôt fait le choix d'une exposition médiatique limitée, privilégiant le travail avec le public, c'est notamment pour éviter de prendre part et d'alimenter des polémiques quant à la nature du phénomène et des réponses à y apporter. Cette décision reflétait aussi un aveu d'humilité – comment prétendre, avec le peu de recul dont nous disposons, pouvoir parler avec autorité sur un sujet aussi complexe ? Enfin, elle visait aussi à protéger le public avec lequel travaille la Cellule au quotidien.

Cette ouverture limitée au monde de l'information n'a toutefois pas toujours été comprise par les journalistes qui sollicitent les professionnels de ce domaine. Elle a également pu contribuer à une multiplication des fantasmes sur la figure de la « personne radicalisée » et sur ce qu'est, ou n'est pas, la prévention de la radicalisation. Comme la Cellule a pu le constater dans ses rapports avec le public, cette image médiatique, tant par rapport au phénomène que par rapport aux réponses institutionnelles qui y sont apportées reste composée de fragments, entre lesquels subsistent beaucoup de zones d'ombre. L'effet « mosaïque » qui en résulte

non seulement intrigue, mais il ne permet pas d'informer correctement le public, ni de le rassurer.

L'évolution de la problématique, et l'expérience acquise, doivent donc nous inciter à penser la manière dont peut évoluer le rapport entre professionnels de la prévention et grands médias, entre la nécessité de protéger les publics vulnérables avec lesquels nous travaillons, et le besoin d'informer l'ensemble de la population de manière transparente et factuelle.

Réseaux sociaux et société civile

Une autre dimension clé de l'information au public concerne le rôle joué par les réseaux sociaux, lesquels constituent aujourd'hui de **nouveaux espaces d'information et d'interaction sociale** entre toutes les composantes de la société. Ces espaces ont comme particularité, en comparaison avec les médias de masse traditionnels, d'être faiblement régulés, capables de disséminer de manière globale une information (factuelle ou non) avec une très grande vélocité, mais surtout de permettre des échanges entre individus, groupes, sociétés privées et institutions. La liberté inhérente à ces réseaux, leur flexibilité et leur vitesse privilégient **une communication intuitive, réactionnelle et donc souvent émotionnelle**, ce qui, sur un sujet comme celui-ci, n'est pas sans risques ni difficultés. Espaces d'information et d'interaction, ils sont également des espaces de friction, de conflit, de mobilisation.

Ces particularités, et les possibilités qu'elles engendrent, des groupes extrémistes violents comme l'EI ont été rapides à les comprendre et à les exploiter pour amplifier leur message, semer le doute et la confusion, mais aussi recruter de nouveaux sympathisants. En comparaison, les acteurs institutionnels, en tant que représentants de la norme publique, ont été bien en mal d'investir ces espaces avec la même agilité et efficacité.

En 2017, la Cellule a donc mené un travail de réflexion sur la communication stratégique et, en particulier, la question des réseaux sociaux, pour tenter de comprendre comment, en tant qu'autorité locale, investir ces espaces dans un but préventif de manière utile et efficace. Cette réflexion nous a amenés à identifier **la société civile elle-même – le citoyen – comme l'acteur et le vecteur le plus important d'une régulation de ces espaces**. En effet, à l'instar de l'espace publique, lieu d'échange et de friction, le développement d'une cohabitation harmonieuse au sein des réseaux sociaux nécessite le développement d'une conscience et d'une vigilance citoyenne quant à la manière d'habiter ces espaces et des comportements à y adopter.

Plus qu'un régulateur des discours qui opèrerait par censure ou propagande positive, le rôle de l'autorité publique dans ce domaine se profile donc davantage comme un rôle d'information et d'éducation, tant sur le plan de l'esprit critique à adopter face aux informations qui circulent dans ces espaces, que de la conscience de ses rapports avec les autres et des règles qui doivent y présider.

• PANORAMA DES ACTIONS MENÉES EN 2017

Sessions d'information à destination du public

La Cellule PRE-RAD a réalisé **26 sessions d'information** en 2017 à destination du public et du secteur associatif. Selon les demandes reçues, ces sessions ont abordé des aspects différents du phénomène : par exemple, pour un groupe de jeunes qui souhaitait développer une pièce de théâtre sur le sujet, la Cellule a proposé de définir les termes, d'expliquer en quoi consiste la prévention de la radicalisation, mais aussi de partager des études de cas qui permettent à ces jeunes de mieux comprendre la réalité des parcours des personnes touchées ; dans le cadre d'un travail mené avec une association travaillant avec des femmes, la discussion a porté sur la manière de parler d'un sujet aussi délicat, mais aussi de la situation vécue par les familles confrontées à la radicalisation d'un enfant et les soutiens disponibles ; dans le cadre d'un travail groupal avec des adultes mené en partenariat avec une association donnant des cours d'alphabétisation, c'est la question de la mémoire collective par rapport aux attentats du 22 mars qui a été explorée, tandis qu'avec des professionnels de l'enseignement, c'est la question du rôle de l'école dans la prévention de la radicalisation qui a été abordée. Ces quelques exemples donnent un aperçu de la diversité des demandes qui peuvent s'exprimer, et donc du besoin d'adapter l'offre d'information en conséquence, en prenant en compte le contexte et les besoins spécifiques du public concerné.

Projets sur la libération de la parole

En plus de ses sessions d'information, qui sont généralement réalisées en réponse à une demande, la Cellule a développé et mis en place en 2017 plusieurs projets pilotes visant à mieux comprendre comment libérer la parole sur ce sujet socialement tabou.

Ainsi, le **projet Trames,** mené en partenariat avec un Centre Communautaire et un Centre de Jeunes Bravvo dans deux quartiers différents explore le ressenti d'adultes et de jeunes adolescents par rapport aux récits que certains jeunes, à travers les vidéos *Rien à faire, rien à perdre*, ont choisi de faire du chemin qui les a amenés à se radicaliser. Invités à visionner ces capsules, les participants ont pu, à travers une série d'entretiens individuels et groupaux, explorer leur ressenti par rapport à cette

parole, mais aussi à la manière dont ils perçoivent le traitement de la problématique. Ce projet, toujours en cours, a déjà permis de mettre en évidence les difficultés qui subsistent à parler d'un tel sujet, mais aussi les questions profondes qu'il soulève en termes de démocratie, d'Etat de Droit, de valeurs et rapport à l'autre. En 2018, ces ateliers devraient résulter dans différentes publications rassemblant les questionnements, opinions et analyses des participants, le projet ouvrant ainsi un point de vue citoyen sur la problématique

Dans le projet la **Mémoire en Héritage**, c'est la question du système familial face à la radicalisation d'un proche que la Cellule a voulu explorer.

Cette série de capsules vidéo, en donnant la parole à différents membres et rôles au sein de la cellule familiale (parents, frères et sœurs, épouse) vise à donner des points de vue multiples sur le processus de radicalisation d'un proche, et ainsi à élargir la compréhension du rôle de la famille dans son ensemble lorsqu'elle s'y trouve confrontée. Accompagnée de fiches pédagogiques, ces vidéos seront intégrées en 2018 à l'offre d'information de la Cellule, ainsi que comme outil visant à développer la résilience des familles vulnérables.

Communication stratégique

L'année 2017 a été une année charnière pour la Cellule en termes de communication, avec la mise en chantier d'un nouvel axe de communication stratégique visant à informer le grand public. Cet évolution s'explique, d'une part, par la réalisation qu'une communication sur le sujet doit s'adresser à l'ensemble du public, mais aussi, d'autre part, par le développement d'une dynamique de polarisation sociétale importante qui nécessite le développement de messages clairs, en termes de valeurs et de comportements, par rapport à l'ensemble de la population. Plusieurs actions ont donc été menées pour explorer la manière de développer davantage cet aspect de la communication externe.

Sur le plan **stratégique et méthodologique**, la Cellule a continué son travail de consultation avec *European Strategic Communication Network* (ESCN), plus spécifiquement pour définir les contours d'une stratégie de communication visant à lutter contre la polarisation sociétale. Ce travail a abouti à une série de recommandations et de pistes d'actions qui sont actuellement mises à profit par la Cellule et continueront de l'être en 2018.

En termes de **communication web**, la Cellule PRE-RAD reste le premier résultat dans les principaux moteurs de recherche lorsqu'un usager effectue une recherche avec les mots-clés « radicalisation » et « Bruxelles ». Par ailleurs, internet reste le premier biais par lequel la Cellule PRE-RAD est identifiée comme ressource par le public et, particulièrement, les familles inquiètes ou concernées. Ceci montre l'importance de continuer à investir dans le renforcement de cet aspect de la communication, en réfléchissant notamment à l'usage qui peut être fait des réseaux sociaux de manière à mettre en valeur et partager les nombreuses ressources développées par la Cellule et ses partenaires. Sur ce point, la Cellule PRE-RAD a finalisé les plans pour la réalisation d'un nouveau site web, ainsi que le développement de nouveaux contenus. Ce nouveau site web, qui s'inscrit dans le redéveloppement de la communication de la Ville de Bruxelles de manière plus large, visera par une interface visuelle et dynamique à simplifier l'accès à l'information et l'identification des ressources clés présentes sur le site.

En termes de **communication médiatique**, la Cellule PRE-RAD a exploré de nouvelles manières d'utiliser les médias de masse mais également les médias spécialisés pour remplir ses objectifs de communication par rapport au public. Ainsi, pour la première fois, la Cellule a accepté de donner une interview télévisée à une chaîne nationale, de manière à expliquer le travail de réinsertion des personnes condamnées pour des faits de terrorisme. Centrée sur l'aspect humain de ce travail, et ce qu'il peut représenter pour les personnes concernées, cette interview a sans doute contribué à rassurer le public quant au travail mené par la Cellule. Elle a également permis à des personnes directement concernées d'identifier et de

prendre contact avec notre service. Ce type de résultats montre la valeur ajoutée directe qu'une utilisation prudente et calculée des grands médias traditionnels peut avoir pour le public de la Cellule. Par ailleurs, notre service a également été sollicité dans le cadre de dossiers pédagogiques réalisés par des publications spécialisées dans le travail social, ce qui a contribué à augmenter la visibilité du service auprès des professionnels du secteur associatif.

• RECOMMANDATIONS

Développer une information à destination du grand public

La problématique de la radicalisation violente pouvant toucher toutes les couches de la population, elle nécessite une approche communicationnelle qui s'adresse à l'ensemble de la société. Au-delà de la visibilité du service pour les personnes directement concernées, cet effort de communication doit viser des objectifs pédagogiques : définir les termes, contextualiser la problématique, démystifier le travail préventif. Une telle approche semble d'autant plus nécessaire aujourd'hui que nous devons faire face à des dynamiques de polarisation sociétales importantes, lesquelles sont en partie ancrées dans des perceptions erronées du phénomène. A cette fin, la communication externe devra viser à une utilisation plus exhaustive et stratégique des grands médias, médias spécialisés en travail social, ainsi que des réseaux sociaux.

Mieux expliquer les différentes offres de services

Si la Cellule PRE-RAD a réussi à s'établir comme un service de première ligne et à faciliter l'accès des publics touchés à son offre de service, un travail conséquent reste à fournir pour mieux expliquer le travail de prévention primaire et secondaire réalisé par la Cellule et les possibilités qu'il offre au secteur associatif, notamment. Un effort est donc nécessaire à ce niveau pour contribuer à mieux intégrer la prévention de la radicalisation au travail de prévention générale mené par d'autres acteurs.

Mettre en avant une parole citoyenne sur la problématique

Les difficultés qui subsistent, au sein du public et des professionnels, à aborder le sujet de la radicalisation en confiance, montrent les limites de la parole des experts et suggèrent le besoin d'une appropriation à un niveau citoyen. Comme le montrent les projets pilotes menés par la Cellule, le ressenti et la perception de la population par rapport au phénomène est tout aussi important qu'une information précise sur le sujet. Un travail plus approfondi pour mettre à jour ces perceptions, et permettre aux

habitants d'en discuter entre eux, contribuerait probablement à lever certains obstacles émotionnels et cognitifs à l'information et à désamorcer certaines tensions au niveau sociétal.

Impliquer les jeunes dans le « community safekeeping »

Les nombreuses demandes de stages reçues par la Cellule en 2017 de jeunes en âge scolaire montrent leur intérêt pour un travail préventif dans ce domaine. Il semble essentiel de pouvoir répondre à cette demande d'engagement positif par la mise en place d'un système de volontariat qui permette d'informer et de former ces jeunes à la thématique de la prévention sociale et du rôle qu'ils peuvent jouer au sein de leur quartier, de leur communauté et groupes de pairs pour contribuer à l'apaisement des tensions, à une information claire et factuelle, mais également à contrer les discours d'intolérance et de haine.

V. PRÉVENTION SECONDAIRE

• INTRODUCTION

Le champ de la prévention secondaire est un niveau de prévention spécifique qui vise au renforcement des capacités de certains publics cibles, qu'ils fassent partie de la population ou appartiennent à un cadre professionnel. Dans le contexte du travail de la Cellule PRE-RAD, les actions de prévention secondaire visent d'abord à renforcer les facteurs de protection des jeunes et des familles contre les discours extrémistes violents. Ce niveau d'action englobe également le travail de formation réalisé par la Cellule pour mieux outiller les professionnels travaillant avec des publics potentiellement vulnérables.

Accompagner des publics vulnérables vers la résilience

A l'instar d'autres problématiques sociales telle que la criminalité ou la toxicomanie, les processus de radicalisation violente s'inscrivent dans une logique de rupture sociale. Le phénomène touche principalement des personnes qui, particulièrement fragilisées à un moment de leur vie, se trouvent alors en position de vulnérabilité par rapport à des influences extérieures qui viennent compenser de manière négative les manques de l'individu.

En effet, les groupes extrémistes et leur discours idéologiques exploitent les vulnérabilités psychologiques, affectives et cognitives de la personne, et les instrumentalisent à leur fin. Il en résulte que la prévention de la radicalisation, au niveau secondaire, doit s'atteler à identifier les premiers signes de rupture – qu'il s'agisse de décrochage scolaire, de délinquance, de discours intolérants et antidémocratiques – afin d'agir au plus tôt pour aider l'individu et son entourage à reconstruire les liens, à trouver une place et un sens à sa vie. Ce travail, qui consiste à aider la personne à développer et à trouver en elle-même et dans sa vie des ressources pour rebondir dans un moment de grande vulnérabilité, est celui du développement de la résilience. Il concerne non seulement les individus en processus de rupture, mais également leur famille qui, bien souvent, éprouvent également des difficultés à accompagner ce travail au quotidien.

• OBSERVATIONS ET ANALYSES

L'intégration à la prévention générale : la question des vulnérabilités

L'année 2017 a été caractérisée, pour la Cellule PRE-RAD, par un effort visant à intégrer la prévention de la radicalisation dans les activités menées par les métiers de prévention générale. « Intégrer » signifie ici **utiliser les leçons et expériences acquises** à travers la prévention de la radicalisation en termes de vulnérabilité et de

résilience dans le champ de la prévention générale pour contribuer à un **renforcement des publics** les plus fragilisés. En effet, l'expérience de ces dernières années nous apprend que les personnes ayant connu un parcours de radicalisation ont souvent des **vulnérabilités préexistantes**, notamment sur le plan affectif, familial, environnemental : les ressources internes et externes qui devraient servir de ressort et de protection face aux comportements de dérive sont mises à mal et l'individu se retrouve isolé et vulnérable face aux discours qui promettent de combler ces manques, de résoudre les problèmes auxquels l'individu est confronté. Un enjeu crucial du travail préventif est donc **d'approfondir notre compréhension de ce qui constitue une vulnérabilité** et de la dynamique entre vulnérabilité et processus de radicalisation violente. C'est également d'intégrer ces connaissances aux activités de prévention générale, particulièrement lorsqu'elles s'adressent à des publics fragilisés comme les jeunes en révolte, en décrochage ou les familles qui rencontrent des difficultés sur le plan relationnel.

Une clarification importante qu'il semble utile d'apporter dans ce contexte est qu'une « vulnérabilité », au sens où elle est ici entendue, **n'est pas nécessairement synonyme de vulnérabilité socio-économique**. Si ce dernier aspect peut, bien entendu, fragiliser un individu, par exemple en suscitant un sentiment d'exclusion ou de manque de perspectives d'avenir, les vulnérabilités les plus profondes sont souvent cachées : elles concernent les facteurs structurants de l'individu – sa relation avec son système familial, la connaissance de ses origines et de ses héritages socio-culturels, la perception que l'individu a de lui-même et des autres, etc. Bien entendu, ces dimensions ne relèvent pas uniquement du champ de la prévention de la radicalisation violente – elles sont en réalité pertinentes à la prévention de bien d'autres comportements à risque. C'est précisément en ce sens qu'il nous semble donc opportun de parler d' « intégration » de la prévention de la radicalisation à la prévention générale : non pas dans le sens qu'un travail de renforcement de ces vulnérabilités soit actuellement absent du travail de prévention générale, mais dans le sens que les travailleurs sociaux et le public se familiarisent et prennent conscience de la relation entre vulnérabilités et processus de radicalisation.

Cette articulation est cruciale, car c'est elle qui construit la perception des familles et des professionnels des situations qu'ils rencontrent et donc leur aptitude à identifier les risques avant que l'individu ne bascule dans un processus de radicalisation. On peut par ce biais cerner trois grands thèmes du travail de prévention secondaire visant à prévenir la radicalisation violente : il s'agit, premièrement, de **reconstruire les ressources internes et externes** des individus les plus fragilisés, de les aider à faire sens des difficultés qu'ils rencontrent ; deuxièmement, de **développer avec les familles leur capacité d'écoute, de clairvoyance et de gestion des comportements à risque** de leurs enfants ; troisièmement, de développer les compétences des travailleurs de première ligne à reconnaître ces situations, à

comprendre cette dynamique et à leur donner le soutien nécessaire pour réaliser un travail protectionnel efficace.

Comment reconnaître et réparer les ruptures avant qu'elles ne soient définitives ?

Par définition, l'adolescence et l'entrée dans la vie active sont des moments de **fragilité** et de **difficulté** : l'individu se construit en s'émancipant des certitudes et des limites de l'enfance. Ce processus de construction et d'émancipation engendre **frictions** et **conflits**, non seulement entre l'individu et sa famille, mais également avec les valeurs héritées et les normes dominantes de la société. Ce **bousculement des points de repère est nécessaire**, puisqu'il permet à l'adolescent de prendre conscience de sa liberté, de ses capacités, en même temps qu'il l'expose à l'incertitude et au doute.

Dans une logique paradoxale, ce moment est aussi utilisé par l'enfant pour « tester » son environnement : pas seulement dans une logique de transgression (e.g. quelles sont les limites que je peux franchir ?) mais également pour s'assurer de la présence continue de ce qui le sécurise (e.g. mes parents m'aiment-ils ? mon professeur, la société, se soucient-ils de moi ?). En termes d'éducation et de prévention, la question délicate est de pouvoir **évaluer à quel moment un tel processus de construction et d'émancipation se trouve en difficulté** et conduit l'enfant à s'isoler et à se mettre en danger. C'est dans ce sens que « rupture » est ici comprise : il s'agit de la rupture d'un processus normal de construction de soi, qui bascule peu à peu dans un processus de destruction de soi.

Sur le plan éducationnel et préventif, il est important de souligner qu'un **travail conséquent est déjà réalisé pour accompagner ce processus de construction et d'émancipation**, y compris lorsque celui-ci est traversé de révoltes et de doutes. Toutefois, un tel travail devient plus difficile lorsque le processus s'accentue au point que l'enfant, excessivement fragilisé, n'est plus en mesure de s'engager dans un processus éducatif ou pédagogique. Lorsqu'un adolescent décroche sur le plan scolaire, qu'il adopte des comportements de plus en plus risqués, qu'il manipule et détourne les relations d'aide qui lui sont proposées, comment dans ce cas empêcher qu'il ne bascule dans la destruction de lui-même et, par incidence, fragilise également sa cellule familiale ou son groupe de pairs ? Quels dispositifs et mesures sont à même d'atténuer et de réparer cette rupture et d'aider l'enfant à faire sens des difficultés, des questions, des révoltes qu'il éprouve ?

Dans de telles situations, la loi sur la protection des mineurs nous offre déjà quelques éléments de réponse : **parents et professionnels ont une responsabilité de protéger l'enfant, y compris contre lui-même**. Des autorités publiques spécialisées – le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection de la Jeunesse, le Tribunal de la Jeunesse – ont l'expérience et l'autorité nécessaires pour tenter de remettre un cadre sécurisant et effectuer un travail de reconstruction

des liens. Si le recours à l'autorité publique est souvent perçu comme un « dernier recours », il serait erroné de croire qu'une fois la situation dans les mains de l'autorité publique, ce seul cadre et le recours à des spécialistes pourront « résoudre » la situation de rupture. En réalité, canaliser l'énergie de révolte de l'enfant, l'orienter vers des buts constructifs, gérer les comportements à risque qu'il peut adopter requièrent un travail coordonné entre l'école, les travailleurs sociaux, les autorités publiques ainsi que la famille.

Si cela peut sembler, à bien des égards, une évidence, la Cellule constate de nombreuses difficultés dans ce domaine: bien souvent, familles, enseignants et travailleurs sociaux de première ligne (e.g. animateurs, éducateurs) ne **parviennent pas à anticiper le basculement dans la rupture** ou, s'ils les anticipent, pensent pouvoir gérer une telle situation seuls, sans chercher de conseils ou de soutiens extérieurs. Si cette posture peut fonctionner dans certains cas, elle peut également conduire à des ruptures qui auraient pu être évitées avec le soutien d'autres interlocuteurs. Par ailleurs, il existe un **déficit de projets et de structures adaptées aux jeunes les plus en rupture**, c'est-à-dire qui prennent en compte leurs vulnérabilités spécifiques et soient adaptées aux comportements de ces jeunes. Enfin, le travail d'accompagnement et d'encadrement souffre parfois d'un manque de dialogue entre la famille et les différents professionnels qui sont amenés à intervenir dans de telles situations, le chevauchement des méthodes et des postures des uns et des autres pouvant contribuer à fragiliser davantage l'enfant plutôt que de le renforcer.

Si ces constats sont difficiles à poser, ils permettent cependant d'identifier des pistes d'action pour mieux protéger les jeunes le plus vulnérables. Tout d'abord, une plus grande attention doit être donnée aux situations de fragilité individuelle, ce qui requiert de pouvoir dégager du temps pour celle-ci, notamment dans le cadre d'activités groupales. En termes d'accompagnement, il semble également judicieux d'encourager les proches mais aussi les professionnels à davantage chercher des avis et soutiens extérieurs qui puissent les aider à structurer leur accompagnement. Ceci implique aussi d'encourager une approche globale de ces situations, qui implique et coordonne l'action des parents, de l'école et des intervenants sociaux. Enfin, en termes de dispositifs, il semble nécessaire d'examiner si les dispositifs existants sont suffisamment adaptés à la prise en charge de situations de ce type.

Soutien aux familles : sortir les familles vulnérables de l'isolement

Comme cela a déjà été souligné dans ce rapport, le **rôle de la famille à la fois comme facteur de vulnérabilité et de protection** par rapport au risque de radicalisation violente est un aspect clé de la prévention de ce phénomène. Dans de nombreuses situations rencontrées par la Cellule, la famille se trouve isolée face à la radicalisation d'un proche, fragilisée par des conflits internes et des difficultés de

communication. Un travail doit dès lors être entrepris pour stabiliser le système familial, apaiser les tensions et rétablir les bases d'un dialogue serein entre tous les membres de la cellule familiale. Si la radicalisation d'un enfant (ou d'un parent) est un facteur qui peut fragiliser la famille, la Cellule constate cependant que ce processus de radicalisation peut également être nourri par des problèmes préexistants au sein de la famille : manque d'écoute, d'empathie ou de dialogue entre parents et enfants ; difficulté à faire valoir son autorité ou à transmettre l'histoire familiale ; enfants précipités trop tôt dans des positions de responsabilité par rapport à leurs cadets, pour n'en citer que quelques-uns. Ceci doit attirer notre attention sur le travail de fond nécessaire au **renforcement de la cellule familiale et de la capacité des parents à entendre les questions et les difficultés rencontrées par leurs enfants**, à les comprendre, mais également à développer les ressources nécessaires (en termes de confiance en soi, de connaissances, de valorisation des expériences) pour répondre de façon adéquate aux situations de fragilité que peuvent rencontrer leurs enfants.

Si, par le passé, la famille a été représentée et vécue comme le bastion de la stabilité individuelle et le premier ressort de la solidarité, force est de constater qu'elle est, à notre époque, **fragilisée de toutes part**, et doit faire face à des défis importants : pression de la vie professionnelle des parents, laquelle s'immisce de plus en plus dans le temps passé en famille ; séparations et recompositions rapides des ménages ; interférence de l'évolution technologique, notamment des réseaux sociaux, sur la capacité d'écoute, de dialogue, qui peut également accentuer l'écart générationnel et culturel entre enfants et parents, etc. Les caractéristiques sociétales et technologiques de notre époque mettent donc à rude épreuve la définition « classique », et très largement partagée, de la famille comme ancrage premier de l'individu et facteur inhérent de stabilité. Il n'est dès lors peut-être pas étonnant que les ressorts traditionnels de la stabilité familiale – l'autorité des parents, le respect des aînés, les traditions et la transmission de celles-ci – se trouvent parfois démunis face à ces défis à la fois intérieurs et extérieurs à la sphère familiale.

Ce contexte étant posé, il apparait sans doute plus clairement **que la famille à notre époque est, par définition, *vulnérable* (la fragilité n'étant donc pas confinée aux groupes de population précarisés)**, mais également que le travail de renforcement de la famille ne peut consister simplement au fait d' « inculquer » des compétences qui feraient défaut aux parents. Il semble plutôt que ce travail doivent consister à aider la famille à prendre conscience des pressions qui s'exercent sur elle, à aider les parents à comprendre la réalité culturelle et sociale de leurs enfants, à élaborer avec la famille des stratégies qui permettent de gérer le changement tout en préservant l'unité et la stabilité familiale. Toutefois, dans ce domaine, force est de constater que très peu de possibilités de soutien public existent aujourd'hui, tous niveaux de pouvoir confondus. Parents et familles peuvent donc se trouver rapidement isolés face aux difficultés qu'ils rencontrent. Ces difficultés se trouvent bien entendu décuplées pour les familles vulnérables socio-économiquement ou qui

vivent un parcours de migration : pour ces familles, **la présence ou l'absence d'aides publiques en termes de soutien à la parentalité peut être déterminante en termes de réduction des inégalités sociales**.

En résumé, la question du soutien aux familles vulnérables engage plusieurs niveaux de réflexion et d'action : il s'agit, d'une part, de **comprendre et de valoriser le rôle de protection que peut jouer la famille face aux processus de radicalisation violente** ; d'autre part, il est nécessaire d'analyser plus en profondeur les pressions qui s'exercent sur la famille aujourd'hui, et quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour aider parents et enfants à préserver l'unité et la stabilité familiales, y compris face aux difficultés quotidiennes ; enfin, la question du soutien à la parentalité engage tous les niveaux de responsabilité politique et institutionnelle à renforcer les dispositifs d'aides publiques aux familles les plus vulnérables.

Formation des professionnels : quels outils pour accompagner vers la résilience ?

Un aspect corollaire des défis analysés ci-dessus concerne la formation des acteurs de première ligne et leur capacité à la fois à discerner les situations de fragilité, mais également aussi à soutenir la transformation de la vulnérabilité en résilience. Dans ce registre, il serait inutile d'espérer des recettes toutes faites : chaque métier non seulement possède ses spécificités, mais il faut aussi considérer le fait que chaque situation rencontrée est unique. Toutefois, les expériences et les analyses menées par la Cellule dans le domaine de la formation des professionnels peuvent nous aider à dégager certains principes utiles pour guider les choix de formations futures.

Parmi ces principes, le premier est sans doute l'importance déterminante de la **posture professionnelle** en ce qu'elle façonne non seulement le regard que le professionnel porte sur le public avec lequel il travaille, et donc ce qu'il perçoit ou non des difficultés que celui-ci rencontre, mais également sa réaction par rapport à ces difficultés. Dans le secteur de l'animation jeunesse, par exemple, la dimension souvent groupale des activités peut occulter, ou du moins rendre plus difficilement perceptibles, certaines situations de détresse individuelle, tandis que la posture de l'animateur, comme accompagnateur de groupe, ne permet pas toujours d'accorder une attention individuelle à la mesure des besoins du jeune. En-deçà de réformes structurelles de ces métiers, de leurs conditions de travail, de leurs missions, le travail sur la posture professionnelle permet alors d'ouvrir la perception des animateurs à la manière dont eux-mêmes s'articulent avec d'autres métiers, pour lesquels l'approche individuelle est primordiale et qui disposent d'outils plus adaptés à la prise en charge de situations de détresse.

Le deuxième principe qu'il semble utile d'identifier est celui de la **vigilance aux situations de détresse** et la **compréhension des facteurs générant de la vulnérabilité**. Si ce point peut sembler une évidence, l'expérience de formation de la Cellule montre que de nombreux métiers, par surcharge de travail, inadéquation du

cadre professionnel ou simple manque de connaissance, ne reconnaissent pas les situations de vulnérabilités qu'ils rencontrent, ou du moins n'en mesurent pas toujours la portée. Ainsi, que ce soit dans le milieu scolaire, celui de l'aide sociale, de la prévention jeunesse ou de l'aide familiale, les situations de détresse peuvent passer inaperçues ou ne pas être correctement prises en charge. Tandis que le travail social, par définition, est amené à rencontrer des personnes souffrant d'un sentiment d'injustice ou de frustration, la Cellule a constaté que de nombreux professionnels ne savent pas toujours comment accueillir l'expression de ce type de sentiments, comment se positionner par rapport à eux, ou encore comment aider leur public à transformer ces situations en un engagement positif. A ces égards, un travail visant à mieux comprendre les facteurs générant de la vulnérabilité et la manière dont ils s'articulent aux missions du travailleur semble une mesure utile.

Enfin, la complexité des situations de vulnérabilités exigent de **décloisonner les métiers** et encourager davantage la **prise en charge en réseau**. A nouveau, ce qui peut sembler une évidence ne l'est pas : à travers la professionnalisation des métiers de la prévention sociale et leur institutionnalisation parfois rigide, il en résulte une tendance à compartimenter les interventions selon des méthodes, des cadres professionnels et des logiques différentes. Non seulement cette logique peut être contre-productive pour l'individu vulnérable – ce dernier se trouvant balloté d'un interlocuteur à un autre – mais elle fragilise l'efficacité de l'ensemble des efforts visant à stabiliser une situation. Il s'agit donc de repenser la manière dont les professionnels de la prévention sociale, du milieu scolaire, de l'aide sociale, mais aussi de la justice travaillent ensemble, et dont ils peuvent coordonner leurs efforts pour le bénéfice de l'usager. Ceci requiert, d'une part, de clarifier le champs d'intervention et d'identifier les acteurs clés avec lesquels travailler, mais également de construire les ponts et les espaces nécessaires pour permettre cette rencontre.

• PANORAMAS DES ACTIONS MENÉES EN 2017

Dans le champ de la prévention secondaire, l'année 2017 a été pour la Cellule une opportunité d'explorer comment soutenir au mieux les métiers de prévention générale, que ce soit par la conception et la mise en place de projets avec le public, ou à travers la mise en œuvre de formation et l'acquisition de compétences spécifiques. Ces projets pilotes, une fois évalués, devront permettre de mieux cerner les besoins des professionnels de terrain mais également les approches qui contribuent de manière efficace au développement de la résilience chez les publics vulnérables.

Projets de soutien à la jeunesse

Ainsi, le projet **Toute Voile Dehors**, mené en partenariat avec l'asbl Chicon Pleine Mer et des éducateurs spécialisés de Bravvo, a été conçu spécifiquement pour s'adresser aux jeunes en difficultés et qui ont parfois du mal à s'insérer dans des dispositifs pédagogiques plus traditionnels. Inspiré des projets de rupture déjà pratiqués dans le domaine de l'aide à la jeunesse, il a eu pour objectif de sortir ces jeunes de leur milieu habituel et de les confronter à un apprentissage structurant, à savoir celui de la navigation océanique.

Le choix de la navigation n'était pas un hasard : il résulte d'une analyse visant à identifier les activités susceptibles de donner à ces jeunes un autre regard sur leurs possibilités d'autonomie, sur le rapport à la norme, sur les rapports d'autorité, de solidarité et d'apprentissage. Conduit avec deux groupes de jeunes d'âges différents (12-18 et 16-25 ans), ce projet a permis de mettre en évidence les bienfaits d'une

telle approche en termes de remise en question, du développement de l'estime de soi et d'élargissement des horizons personnels et sociaux. Il a également permis de construire une relation de confiance plus forte entre les éducateurs et leur public, et a ainsi facilité des processus de raccrochage une fois la phase de navigation clôturée. Sur base des évaluations positives reçues à la fois du public et des intervenants, la Cellule a choisi de reconduire et d'élargir le projet en 2018.

Le projet **Perceptions et Identités** a quant à lui été conçu pour permettre à des jeunes et aux animateurs qui les accompagnent d'explorer la posture qu'ils adoptent dans leur rapports aux autres et la mesure dans laquelle leur vécu influence leur capacité à gérer les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Mené en partenariat avec Nina Noorali, médiatrice et coach en développement personnel, ainsi qu'un centre de jeune de Bravvo, ce projet comprend une série d'ateliers préparatoires pendant lesquels les participants sont invités à prendre graduellement conscience de certains blocages émotionnels, tout en apprenant des techniques qui peuvent les aider à les surmonter. Dans un deuxième temps, le projet vise à accompagner jeunes et animateurs dans la construction conjointe d'un projet, qui valorise les rôles de chacun. A l'heure d'écrire ce rapport, ce projet est toujours en cours d'implémentation et devrait pouvoir être évalué fin 2018.

Dans le domaine de l'animation jeunesse toujours, la Cellule a organisé, en coordination avec l'Axe Jeunesse et Citoyenneté de Bravvo, une formation pour l'ensemble du personnel jeunesse intitulée **Dialogues Socratiques**. Basé sur le constat que de nombreux animateurs et éducateurs de rue se sentaient souvent démunis par rapport aux questions sociétales soulevées par les jeunes, leur expression de révolte ou leur mise en doute de valeurs démocratiques, ce projet a eu pour but d'impartir des outils concrets d'animation et de gestion de la parole visant à développer une réflexivité et une autonomie des jeunes par rapport à la pensée de groupe. Axée sur des exercices pratiques et des situations tirées du vécu des travailleurs, cette formation à permis d'entamer une réflexion sur la posture professionnelle, mais également la manière d'accueillir l'expression de la frustration pour la conduire vers un engagement positif. Evaluée positivement, cette formation sera suivie, en 2018, par la mise en place systématique d'espace de dialogue et de réflexion thématiques au sein des centres de jeunes BRAVVO.

Projets de soutien aux écoles

Au niveau scolaire, le **Projet Ecopol**, dont la conception avait été réalisée par un groupe de travail regroupant enseignants, directions d'école, services de santé mentale et services de Bravvo, a pu être mis en œuvre et est actuellement implémenté dans deux grandes écoles secondaires de la Ville de Bruxelles. Parti du constat qu'il existe, au sein de certaines écoles, un phénomène croissant de polarisation entre élèves et enseignants d'une part, mais également parfois au sein

même des équipes pédagogiques, ce projet vise à impartir des connaissances et des outils visant à prévenir la polarisation en milieu scolaire. Composé de trois modules de formation (l'un dédié à l'interculturalité, deux autres à des techniques de parole participatives), ainsi que d'un accompagnement continu des équipes en milieu scolaire, le projet devrait mener à la mise en place d'espaces de dialogue permettant de désamorcer les tensions, de développer l'empathie des uns et des autres, mais également de préparer les élèves, sur le plan émotionnel, à aborder de manière plus confiante des situations d'apprentissage qui peuvent susciter malentendus et tensions. Toujours en cours d'implémentation, ce projet devrait être étendu, en 2018, à deux écoles du fondamental.

En termes de formation à la prévention de la radicalisation, la Cellule PRE-RAD a également continué son travail avec les écoles. Ainsi, la Cellule a développé un nouveau module de formation intitulé «**L'Ecole et l'enseignant face à la radicalisation ».** Ce nouveau module, plus approfondi, propose une approche et une contextualisation historique à la fois du terme « radicalisation », mais également des différentes formes de violences politiques et de leurs manifestations à travers le 20ème siècle jusqu'à nos jours. Cette approche, qui vise à ouvrir la compréhension du phénomène de radicalisation au-delà de la crise des départs vers la Syrie, s'intéresse également aux rôles spécifiques de l'école et de l'enseignant face à différentes questions clés : celles de l'apprentissage de la justice (rapport aux normes, à l'autorité, à l'arbitraire), de la radicalité politique (dans quelles circonstances le défis aux normes peut-il être vecteur de progrès ?) ou encore de la posture (comment se positionner et réagir face à un défi aux normes ou aux valeurs démocratiques ?). Dans ce sens, ce module de formation envisage l'école comme un lieu d'apprentissage social et politique dont l'impact peut être déterminant pour la perception des élèves par rapport à la société et ses institutions.

Projets de formation continue

En collaboration avec l'Axe Médiation de Bravvo, la Cellule PRE-RAD a également proposé la mise en œuvre d'une **formation à la gestion de soi et à l'interculturalité** pour les médiateurs sociaux présents sur les différents quartiers de la Ville. A la fois soutiens à la cohésion sociale dans les quartiers, personnes de référence pour orienter le citoyen et analystes des problématiques rencontrées en milieu urbain, les médiateurs sociaux de Bravvo sont un élément clé de son dispositif de prévention et de son articulation avec les Coordinations sociales des différents quartiers. Considérant leur rôle pivot, mais également la grande diversité de publics avec lesquels ils sont amenés à travailler, la formation a eu pour objectifs de renforcer les capacités et leurs connaissances en matière interculturelle. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de poursuivre le travail visant à développer une plus grande mixité dans les quartiers et à favoriser un rapport positif et confiant des différentes communautés de population aux institutions publiques locales. Suite à cette

formation, la Cellule PRE-RAD étudie avec les médiateurs sociaux, les stratégies à mettre en place en 2018 qui viennent complémenter de manière utile les actions déjà menées.

Au niveau de la Ville de Bruxelles, la Cellule PRE-RAD a poursuivi son travail de **formation à la prévention de la radicalisation** en formant l'ensemble des cadres des différents services de la Ville (services transversaux du CPAS, Culture et Sports, Espaces Verts, Maisons de Enfants, Logements Sociaux, Urbanisme, Démographie, Population, etc). Composée d'une partie théorique et d'une partie pratique, cette formation de base vise, dans un premier temps, à construire un cadre de référence commun à tous les collaborateurs, en particulier par rapport à la manière de définir le phénomène de radicalisation violente, et de le distinguer d'autres phénomènes comme celui de la radicalité politique ou religieuse, de l'extrémisme violent ou du terrorisme. Il vise, dans un deuxième temps, à prendre la mesure des enjeux, tels qu'ils se posent en Région Bruxelloise et en Belgique, par le biais d'une analyse statistique, et à explorer la manière dont évolue le phénomène. Enfin, par un travail d'analyse de cas pratiques, la formation vise à donner des outils concrets pour objectiver les inquiétudes et identifier les relais adéquats. Ce travail vient parachever celui commencé en 2014 à travers lequel la Ville a progressivement intégré ses différents services au sein de son réseau de vigilance, lequel permet d'identifier et de relayer les situations à risque. Au terme de 2017, ce réseau intègre l'ensemble des départements et institutions de la Ville de Bruxelles.

• RECOMMANDATIONS

Développer un soutien aux publics vulnérables

Comme les constats et analyses ci-dessus ont tenté de le montrer, le développement de soutien aux publics vulnérables, en particulier les jeunes en difficultés et les familles fragilisées, doit être une priorité pour nos services. Sur ce point, un effort d'inventaire s'impose : quel est aujourd'hui l'état des dispositifs existants, et ceux-ci rencontrent-ils les besoins de la population ? Si de nombreuses actions existent déjà en ce sens, il semble approprié et bénéfique d'en avoir une vue d'ensemble, d'en vérifier les articulations et de compléter au besoin les actions par un renforcement de l'action publique dans ce domaine.

Développer une meilleure compréhension des situations de vulnérabilité

Prévenir la radicalisation violente suppose une compréhension approfondie des facteurs générant de la vulnérabilité chez l'individu, une vigilance sans failles par rapport à ces situations, et une politique claire d'écoute et d'accompagnement systématique là où l'individu exprime, par son comportement ou son discours, des

signes de rupture avec son environnement, les institutions ou les valeurs démocratiques. Parvenir à cet objectif requiert non seulement un engagement politique de l'autorité locale, mais également une volonté de la part des professionnels de se remettre en question et, au besoin, d'adapter leur posture. Ceci peut être accompli par une meilleure supervision des situations individuelles que ces travailleurs sont amenés à accompagner dans leur travail, et un cadre clair leur permettant de chercher soutien et conseils.

Encourager le travail en réseau et construire les passerelles nécessaires

Les situations de vulnérabilité et de détresse, particulièrement chez les mineurs, présentent une complexité que la plupart des intervenants sont au défi de gérer seuls. Cette responsabilité, si elle n'est pas partagée et assumée par l'ensemble des acteurs impliqués, comporte en elle-même des risques : tout d'abord, celui de sous-estimer la situation ; ensuite, de ne pas déployer les réponses adéquates, ou encore d'agir à contre-sens d'autres acteurs agissant à différents niveaux (famille, enseignants, travailleurs sociaux, de la santé mentale, des autorités judiciaires, etc). Il semble donc opportun d'encourager le travail en réseau sur ce type de situation, laquelle permet la mise en commun des expériences, le partage des responsabilités et la coordination des actions. Compte tenu du degré souvent élevé de compartimentation des rôles professionnels et institutionnels, un travail de construction d'espaces permettant ces collaborations semble nécessaire.

Adapter les formations à l'évolution de la problématique

Si les efforts des dernières années ont permis d'endiguer les premières manifestations du phénomène de radicalisation violente, en particulier les départs vers des zones de conflit, il serait prématuré de penser que la situation actuelle n'exige pas de continuer l'effort de formation entrepris dans ce domaine. L'évolution du phénomène, notamment en ce qui concerne le risque de passage à l'acte isolé (voir ci-dessous), demande une adaptation des contenus de formations pour permettre aux professionnels de prendre davantage l'ascendant sur la problématique et d'enrayer, par un positionnement positif, les situations à risque à leurs prémices. Dans ce domaine, une attention particulière doit être apportée au contexte de travail des intervenants, à ce qu'il représente aux yeux de l'individu en termes d'apprentissage des normes et des valeurs démocratiques, et aux possibilités d'action préventive qu'il recouvre.

VI. PRÉVENTION TERTIAIRE

• INTRODUCTION

La prévention tertiaire, aussi appelée prévention curative, concerne le travail d'accompagnement des personnes et des familles directement touchées par la radicalisation violente ou condamnées pour des faits de terrorisme. Dans ce domaine, la Cellule PRE-RAD constitue un point d'information central pour tous les professionnels de la Ville, mais également pour les associations et citoyens bruxellois : elle propose un cadre confidentiel et bienveillant au sein duquel déposer son inquiétude et recevoir écoute et conseils. Ce rôle en tant que point d'information et d'écoute est un aspect prépondérant du travail de la Cellule et un élément clé du dispositif de prévention de la radicalisation violente de la Ville de Bruxelles.

Approche méthodologique

Pour encadrer ce travail et guider les interventions, la Cellule développe, depuis 2014, une méthodologie spécifique, celle de la **gestion des risques psycho-sociaux liés aux processus de radicalisation violente**. Cette méthodologie part du constat que la radicalisation, en ce qu'elle implique une rupture progressive avec les valeurs démocratiques et, simultanément, une adhésion à une idéologie justifiant l'usage de la violence, entraîne également l'aliénation de l'individu par rapport à sa famille, son entourage, aux institutions. A travers ce processus, non seulement l'individu s'isole peu à peu, mais il entre le plus souvent en conflit avec sa famille et peut susciter craintes et tensions dans son entourage.

Ce sont ces risques psycho-sociaux – rupture et isolement, conflits et problèmes de communication, tensions et insécurité – que la méthodologie de gestion des risques vise à prévenir et à gérer. Du point de vue pratique, cette méthodologie implique une approche collective et coordonnée : c'est en mettant autour de la table les différentes institutions et personnes impliquées – services sociaux, écoles, association, familles – que l'analyse de la situation peut être enrichie et que l'accompagnement à les meilleures chances de réussite. Dans ce registre, la Cellule PRE-RAD joue donc un rôle de soutien et de coordination : par le biais de son expérience de ce type de situations et de ses connaissances spécifiques, elle soutient les acteurs impliqués dans la compréhension de ce qui se joue, soulage la pression qu'ils subissent, les guide dans la reconstruction des liens et de la communication.

• OBSERVATIONS ET ANALYSES

Prévenir les passages à l'acte isolés et faciliter la réinsertion des anciens détenus

La nature du travail de détection des situations à risque, de leur analyse et de l'intervention en vue d'enrayer le processus de radicalisation violente a fortement évolué ces dernières années. Tandis que, dans les premières années de la mise en place de la Cellule PRE-RAD, ce travail avait pour prérogative de répondre à des situations urgentes impliquant, pour la majeur partie, un risque de départ vers des zones de conflits en Irak et en Syrie, il concerne aujourd'hui un éventail plus large de situations qui va de l'inquiétude que peut éprouver une famille face à un enfant dont le comportement change jusqu'au basculement dans le terrorisme. Parmi les situations rencontrées, le risque du **passage à l'acte** par des auteurs isolés et la question de la **réinsertion des personnes** condamnées pour des faits de terrorisme apparaissent comme des enjeux majeurs du travail de prévention tertiaire pour les années à venir.

En ce qui concerne le risque de passage à l'acte isolé, ou phénomène de « **loup solitaire** », comme ce dernier est parfois surnommé, un premier constat s'impose : trop peu de choses sont aujourd'hui connues des mécanismes qui amènent au basculement dans la violence. En particulier, le terme « loup solitaire » peut prêter à confusion, car **le degré d'« isolement » des personnes passant à l'acte peut varier** – certains auteurs peuvent en effet avoir eu des contacts sporadiques ou approfondis avec des extrémistes violents connus, ces derniers apportant leurs encouragements ou un soutien technique pour faciliter un passage à l'acte (identification des cibles, conseils tactiques, ressources techniques); d'autres, cependant, semble avoir agi seuls, sans encouragements ni soutien, du moins en termes de liens directs avec des organisations terroristes. Néanmoins, par rapport à ces derniers, il reste difficile aujourd'hui d'évaluer la mesure dans laquelle les interactions qu'ils ont pu avoir sur les **réseaux sociaux**, ou via des moyens de communication parallèles comme les **messageries cryptées** et le **dark web**, ont influencé leur trajectoire jusqu'au basculement dans la violence. Etudier et comprendre l'impact de ces nouvelles technologies sur ces processus semble donc une priorité non seulement en matière de lutte contre le terrorisme, mais également en termes de prévention.

En ce qui concerne les **personnes condamnées pour des infractions terroristes**, il est nécessaire de souligner le spectre large que recoupent aujourd'hui ces infractions, allant du simple contact avec des groupes terroristes par internet, ou la possession de matériel de propagande, jusqu'à la commission d'actes de violence eux-mêmes. Par ailleurs, en ce qui concerne le niveau d'engagement idéologique, de la nature de cet engagement, de la volonté d'utiliser la violence ou de la capacité à le faire, le **profil des personnes concernées peut varier de manière**

importante, sans compter que ces différents aspects restent extrêmement difficiles à évaluer avec un haut degré de confiance. Il en résulte que le travail de réinsertion de ces personnes doit faire face à des situations et des états d'esprits très variés, des défis en terme d'évaluation ainsi que dans la mise en place de stratégies qui permettent un désengagement de la personne par rapport à la violence et sa réinsertion dans le cadre de la société démocratique. Ces défis sont augmentés pour une donnée judiciaire mais aussi temporelle : en effet, comme le souligne certains experts, le grand nombre de condamnations pour terrorisme en Belgique ces dernières années implique, par leur libération progressive, l'émergence d'une nouvelle « vague » d'extrémistes violents potentiels de plusieurs centaines d'individus sur tout le territoire belge.

Ces quelques éléments permettent sans doute de comprendre que, si l'évolution globale du phénomène peut, à ce stade, sembler maitrisée, elle comporte cependant des défis majeurs et continue d'exiger une mobilisation et une vigilance à tous les niveaux de la société.

Le passage à l'acte isolé : implications pour la détection des situations à risque

L'évolution générale du phénomène depuis la chute du pseudo-califat de l'organisation Etat Islamique, et le déplacement du risque de plus en plus marqué vers le passage à l'acte sur le territoire belge, a également des implications en termes de détection des situations à risque. En effet, si le risque de départ vers une zone de conflit pouvait être identifié et jugulé à différents niveaux (préparation d'itinéraires de voyages, demandes de passeport, contrôle des itinéraires et de l'objet du déplacement par les autorités aux frontières, etc), la détection d'un risque de passage à l'acte, en particulier par des personnes non connues des autorités judiciaires, est plus difficile, car elle doit déjouer des stratégies de dissimulation et de facilitation d'une violence quasi-impulsive, nécessitant peu de préparation.

En effet, l'attention accrue des autorités judiciaires par rapport à la radicalisation et au terrorisme ces dernières années a engendré des contre-mesures de la part des groupes terroristes : ceux-ci encouragent aujourd'hui leurs sympathisants à la discrétion, les renseignent sur les techniques de détection utilisées par les autorités, les conseillent par rapport aux méthodes de communication les plus sûres en termes d'anonymat et de traçabilité ; d'autre part, les méthodes d'action prônées par ces groupes sont volontairement « low-planning » et « low-fi » (utilisation de véhicules, d'armes blanches, etc), c'est-à-dire aisément appropriables par des personnes ne disposant pas d'expérience ou d'entraînement au maniement des armes.

Cette stratégie suit une double logique : premièrement, en prônant le détournement d'outils en libre circulation à des fins offensives, elle rend la détection du passage à l'acte plus complexe – comment, en effet, présumer de l'usage qu'une personne fera d'une camionnette en location, du moins pour le concessionnaire automobile?

Deuxièmement, par le fait que ces techniques nécessitent peu de préparation, elle encourage à une violence moins planifiée, plus impulsive et donc plus imprévisible.

Cette stratégie a bien entendu aussi un impact en termes du profil des personnes vulnérables à ce type d'instrumentalisation : comme le montrent les tragédies de Nice et de Saint-Etienne de Rouvray, ou encore les tentatives de passage à l'acte à la Gare Centrale Bruxelles pendant l'été 2017 ou sur le Boulevard Emile Jacqmain en septembre 2017, les personnes qui basculent dans ce type de violence sont souvent des personnes cumulant des **vulnérabilités psycho-sociales**, lesquelles génèrent un haut degré de **frustration** ; elle peuvent souffrir de **psychopathologies**, ces dernières étant souvent complexes à distinguer d'un processus de radicalisation à proprement parler ; ou elles peuvent présenter des **tendances suicidaires**. Il est dès lors difficile, dans des cas comme ceux-là, de continuer à parler de « processus de radicalisation », tant l'instabilité et la fragilité du sujet mettent en échec les modèles traditionnels visant à conceptualiser les mécanismes amenant à la violence politique. D'ailleurs, s'agit-il encore de violence politique ou, plus simplement, d'un acte suicidaire se justifiant par le recours superficiel à des éléments idéologiques ou de révolte ?

Cette évolution de la problématique, on le voit, pose des questions délicates à la fois sur le plan théorique et sur le plan pratique. Elle soulève également la question suivante **: l'intervenant psycho-social, les services de prévention, sont-ils les acteurs adéquats pour répondre à ce type de situation** ? Compte tenu du rôle clé que semblent avoir joué les vulnérabilités psychologiques et sociales pour les personnes étant passées à l'acte, la réponse semble devoir être **affirmative**. Ce sont en effet les professionnels du champ psycho-social qui semblent les mieux à mêmes d'évaluer la vulnérabilité, et le potentiel débordement, d'un sujet. Par ailleurs, si les modèles traditionnels des processus de radicalisation semblent mis en échec par cette évolution, le risque et les conséquences en termes de sécurité pour la personne et la sécurité publique **demeurent bien réels**. L'existence de ce risque engage donc la responsabilité des intervenants psycho-sociaux, en premier lieu par rapport à la protection de la personne vulnérable elle-même.

Il en résulte que, en termes de vigilance et de détection des situations à risque, un travail supplémentaire est nécessaire pour mieux comprendre la relation entre vulnérabilités psycho-sociales et basculement dans la violence. Au-delà d'« indicateurs de radicalisation » parfois bien encombrants, c'est bien cette articulation entre ces deux aspects qui est primordiale d'un point de vue préventif, le plus légitime pour les acteurs du champ de l'intervention sociale, et le plus à même d'aider à reconnaître les situations à risque en amont.

La réinsertion des personnes condamnées pour terrorisme

Comme cela a déjà été évoqué dans ce rapport, la réinsertion des personnes condamnées pour des faits de terrorisme est un enjeu majeur en termes de prévention de la radicalisation violente et de prévention de la récidive. La question de la réinsertion par rapport à ce type d'infraction est complexe, car **le terrorisme comporte une dimension idéologique et politique** qui sous-tend et motive les actes pour lesquels la personne est condamnée. Faut-il ou non prendre en compte cette dimension dans le travail de réinsertion ? S'agit-il de « déradicaliser » les personnes, c'est-à-dire de transformer leur cadre idéologique, pour garantir leur réinsertion ? Ou faut-il, comme certains le soutiennent, opter pour un travail psycho-social classique, et aborder le travail de réinsertion avec ces personnes comme n'importe quel autre type de travail de réinsertion résultant d'un acte criminel?

Si un élément clé du travail de réinsertion est de placer la personne au centre de celui-ci afin qu'elle puisse graduellement se l'approprier, et ainsi formuler un projet de vie auquel elle adhère pleinement, alors il semble vain de vouloir évacuer la dimension politique de l'infraction et le questionnement, en termes de valeurs et de rapport aux institutions, qu'elle implique. En effet, dans l'expérience de la Cellule, **cette dimension est bien présente aux yeux de la personne** et elle organise largement la perception qu'elle peut avoir du processus judiciaire, de sa peine, de la société, et du regard que la société porte sur les personnes condamnées pour « terrorisme ». Travailler avec la personne à l'analyse des faits qui lui sont reprochés, c'est accepter que ceci implique tôt ou tard de devoir parler de valeurs et d'affronter des questions difficiles. Cela ne signifie toutefois pas pour autant, pour l'intervenant social spécialisé, qu'il doive s'engager dans un travail de « dé-radicalisation » - en réalité, ce travail s'inscrit plutôt dans une approche classique de la prévention de la récidive.

On constate donc que le travail visant à la réinsertion des personnes condamnées pour terrorisme peut s'ancrer dans une **approche normale de la prévention de la récidive** – avec la nuance qu'une attention particulière doit être accordée au **stigmate** que la désignation comme « terroriste » engendre pour les personnes concernées en termes de perspectives de réinsertion, ainsi qu'à la **frustration** que peuvent générer les régimes d'exception auxquels ces personnes sont le plus souvent soumises, tant pendant leur incarcération que suite à leur libération. Parler de cette réalité, des obstacles qu'elle pose sur le chemin de la réinsertion, de la frustration et de la colère que peuvent engendrer les régimes d'exception, du poids que les procédures de contrôle et de suivi placent sur les épaules de la personne, de la perception qu'une société démocratique a du terrorisme et de la signification de ce terme lui-même, voilà certains des éléments qui se posent nécessairement dans l'accompagnement des personnes condamnées pour des infractions terroristes.

A ce niveau, un constat clé qu'a pu faire la Cellule, est qu'un tel travail nécessite une **préparation**, tant pour la personne que pour les intervenants en charge de

l'accompagnement. La charge émotionnelle étant particulièrement grande, et les barrières idéologiques parfois encore bien présentes, il n'est pas rare que la personne soit dans le **déni des faits** qui lui sont reprochés et donc incapable de se remettre en question. Pour surmonter ces obstacles, la Cellule constate qu'il peut être utile pour la personne de participer à des activités et de faire des expériences, en termes d'apprentissage et de socialisation, qui ne la renvoient pas systématiquement aux faits pour lesquels elle a été condamnée. Ceci implique, par exemple, la **participation à des programmes de réinsertion en milieu ouvert**, par lesquels la personne est amenée à tisser de nouveaux liens sociaux, à explorer d'autres facettes d'elle-même, à voir d'autres aspects de la société que ceux pour lesquels elle éprouve de la méfiance, de la frustration ou de la colère.

Un autre aspect de cette préparation est **l'implication graduelle de la famille**, et la préparation de celle-ci aux difficultés qu'implique un parcours de réinsertion après une condamnation pour terrorisme. Cette préparation est nécessaire afin que la famille puisse jouer un rôle de soutien, mais également d'incitation positive au changement. Trop souvent, hélas, la Cellule constate que les familles concernées sont **laissées pour compte** : regardées avec suspicion par les autorités, ayant elles-mêmes subi les conséquences parfois traumatisantes du processus judiciaire (perquisitions nocturnes, auditions multiples, passages en détention), peu informées sur la nature des faits qui sont reprochés à leur proche ou sur le déroulement du processus judiciaire, elles peuvent rapidement devenir victimes d'un engrenage qui les fragilise et les détruit. Cet impact est d'autant plus regrettable qu'il pourrait être évité, ou du moins atténué, par **une information plus claire** à ces familles, et leur orientation systématique vers un **accompagnement spécialisé**. Ceci semble souhaitable à plusieurs égards : premièrement, car ces familles ne sont, pour la plupart, pas pénalement responsables des choix et des actes de leurs proches et ne doivent donc devenir des victimes supplémentaires ; deuxièmement, car elles représentent l'une des **ressources** les plus importantes en vue de la réinsertion de la personne, à condition qu'elles soient correctement soutenues pour œuvrer dans cette perspective.

Prévention tertiaire et devoir déontologique

Si la radicalisation violente, en tant que processus cognitif, **n'est pas une infraction pénale en Belgique**, elle peut néanmoins amener l'individu à se mettre en danger ou à mettre en danger les autres par le basculement dans la violence. D'un point de vue préventif, le processus de radicalisation violente en lui-même place donc les intervenants sociaux dans **une ligne de tension entre protection de l'individu et protection de la sécurité publique**. Celle-ci est d'autant plus délicate qu'un tel processus est, par définition, imprévisible : on ne peut prédire si un individu basculera ou non dans la violence. A quel moment, et sur quelles bases, l'intervenant social doit-il prévenir l'autorité judiciaire et partager son inquiétude ?

Quelles sont les bases légales qui permettent la levée du secret professionnel, ou du moins son partage, face à ce type de situation ?

Ces quelques questions suffisent à deviner les **difficultés déontologiques** auxquelles sont confrontés les intervenants sociaux lorsqu'ils font face à une *hypothétique* situation de radicalisation violente. Hypothétique car, aux difficultés énoncées plus haut, s'ajoute celle d'analyser correctement la situation, de ne pas précipiter son jugement, ni de céder à la panique - en un mot, d'avoir la *certitude* que le danger est bien réel. Cependant, s'il est vrai qu'on ne peut prédire qu'un individu basculera dans la violence politique, il serait tout aussi erroné et dangereux de croire qu'il est possible, en tant qu'intervenant social, de parvenir à la certitude que l'individu pose un danger pour lui-même ou pour autrui : si c'est le cas, il est déjà sans doute trop tard pour enrayer la violence.

La question déontologique qui se pose, en termes de prévention de la radicalisation violente, est donc non seulement une **question juridique** (e.g. que dit la loi ? Quels sont mes devoirs par rapport à la personne, par rapport à la sécurité publique ?), une **question morale** (dois-je rompre la confiance qui m'a été accordée ? Quel est le meilleur intérêt du bénéficiaire ?), mais également une **question professionnelle** (suis-je capable d'évaluer la situation ? Ai-je les outils et les éléments nécessaires pour répondre aux questions précédentes ?).

Prétendre que ces questions ne se posent pas, que le secret professionnel est toujours absolu, serait en réalité déjà une **rupture du devoir déontologique** par rapport à la personne. Trop souvent, toutefois, les professionnels de première ligne éprouvent une confusion par rapport à ce qu'exige la relation d'aide sur le plan déontologique. Cette confusion est bien sûr compréhensible – il n'existe pas de réponse claire et tranchée face à de telles situations. Néanmoins, il est de la responsabilité du professionnel de se poser ces questions avec honnêteté pour déterminer, dans chaque cas, quelle doit être son attitude.

C'est pour ces raisons que la Cellule PRE-RAD tente, sur le plan déontologique, de conjuguer un **cadre d'écoute confidentiel** et l'intervention dans le cadre du **secret professionnel partagé** entre intervenants psycho-sociaux. Dans un premier temps, ce cadre confidentiel permet aux professionnels de partager, de manière anonyme, leurs inquiétudes par rapport à une situation rencontrée et de recevoir, sur base d'une description de la situation, un premier avis extérieur d'un service spécialisé. Ceci permet de ne pas rester seul face à la situation, de se poser les questions nécessaires, de partager une responsabilité qui peut être écrasante. Dans un deuxième temps, si les inquiétudes initiales s'avèrent fondées, la mise en place d'un secret professionnel partagé permet d'agir de manière coordonnée dans l'intérêt du bénéficiaire.

• PANORAMA DES ACTIONS MENÉES EN 2017

Soutien aux familles

L'année 2017 a été marquée par une **nette augmentation des demandes de soutien spontanées de la part de familles inquiètes** ou dont un proche est condamné pour des faits de terrorisme. Cette augmentation s'explique sans doute par une visibilité accrue de la Cellule comme aide de première ligne, mais reflète peut-être également une plus grande vigilance de la population et une confiance renforcée envers les autorités locales. Il s'agit donc d'un développement positif, dans la mesure où il permet à la Cellule d'intervenir plus tôt dans le processus, en ayant donc les meilleures chances que celui-ci puisse être enrayé.

En termes d'accompagnement des familles, la Cellule constate que la première demande de celles-ci restent **l'information**, notamment par rapport au cadre légal et aux éventuelles conséquences judiciaires résultant d'un processus de radicalisation ; les familles expriment également un **besoin de compréhension par rapport au processus de radicalisation** en lui-même (pourquoi est-ce que mon enfant se radicalise ?), ces questions, et les zones d'ombres qu'elles recouvrent, pouvant souvent avoir un effet paralysant sur leur capacité à agir en soutien de leur proche. La troisième demande récurrente, mais plus difficilement formulée par les familles, concerne **le soutien psychosocial et le suivi thérapeutique**, à savoir l'accès à des espaces permettant d'aborder l'impact émotionnel d'une telle situation sur la famille et de le gérer.

Du point de vue de la Cellule, l'objectif d'impliquer la famille dans l'intervention préventive, afin qu'elle puisse devenir un soutien pour son proche, est un travail de longue haleine qui doit impérativement prendre en compte la fragilité et les blessures intrafamiliales qu'un tel processus engendre. Bien souvent, en effet, les familles qui demandent de l'aide subissent les conséquences de la radicalisation de leur proche depuis un certain temps, et arrivent donc dans un état non seulement de **détresse** mais également de **grande vulnérabilité**. Il est donc nécessaire, dans un premier temps, d'effectuer un travail visant à rassurer, à informer et à stabiliser, avant qu'un suivi plus approfondi puisse s'engager.

Accompagnement des Foreign Terrorist Fighters (FTF)

Dans le cadre du **Plan Radicalisme Fédéral (Plan R), et de la *Circulaire FTF* d'Août 2015**, la Cellule PRE-RAD a poursuivi en 2017 son travail d'accompagnement des personnes identifiées par les autorités fédérales comme liées à la problématique des départs vers des zones de conflit, coordination avec la police locale et les Taskforce Locales (LTF).

Depuis début 2017, cet accompagnement s'inscrit également dans un catalogue de mesures administratives et judiciaires développé par la police fédérale au niveau de l'Arrondissement Judiciaire de Bruxelles, lequel prévoit la possibilité d'un suivi préventif réalisé par l'autorité administrative.

Ce cadre n'étant pas contraignant, **tous les accompagnements réalisés par la Cellule dans ce contexte le sont sur une base volontaire**. Toutefois, il est utile de noter, pour les personnes qui choisissent de s'engager dans un tel suivi, que celui-ci s'ajoute alors aux autres mesures de suivi prévues par la police locale ainsi que celle décidées par la justice dans le cadre d'une libération probatoire ou conditionnelle.

Il va sans dire que ce cadre, par sa **lourdeur et son manque d'articulation** avec les mesures contraignantes prévues par la justice, ne facilite pas le travail d'accompagnement préventif. D'une part, le cadre juridique autour duquel s'articule les mesures du Plan R reste flou et donc difficilement capable de générer des objectifs clairs de suivi ; d'autre part, le manque d'articulation avec les mesures contraignantes décidées par la justice entraîne une surcharge pour la personne concernée, laquelle génère nombre d'**incompréhensions** et de **frustrations**.

Du point de vue local et préventif, une clarification de ce cadre semble donc nécessaire, ainsi qu'une articulation plus précise avec les mesures de justice.

Intervention en milieu scolaire

Le nombre de **demandes de soutien en milieu scolaire a connu une sensible diminution en 2017**. Pour rappel, la Cellule avait sensibilisé, en 2016, l'ensemble des équipes pédagogiques des écoles de la Ville à la problématique, dans le cadre de la participation de la Direction Générale de l'Instruction Publique au dispositif de prévention de la radicalisation de la Ville de Bruxelles. Suite à ces formations, on a pu constater une amélioration importante dans la détection des situations inquiétantes ainsi que la qualité du travail de coordination réalisé avec les écoles dans le cadre d'intervention visant à soutenir les élèves en difficulté.

En termes de détection des situations à risque, on constate en effet une diminution des « faux-positifs », ce qui suggère une **meilleure connaissance du phénomène et une approche plus factuelle par rapport aux inquiétudes** que peuvent susciter certains comportements. L'approche de la Cellule en ce domaine, qui encourage les membres des équipes pédagogiques à échanger entre eux autour d'une inquiétude et à davantage creuser avec l'élève ce qui pose problème avant d'initier une demande de soutien, semble donc avoir eu un effet positif.

En termes d'intervention en soutien des équipes et des élèves en difficulté, on constate aussi une **amélioration en termes de capacité à mettre en place une action coordonnée** qui implique différents membres de l'équipe pédagogique, la

direction, la famille de l'élève et, au besoin, des services de santé mentale et bien-être (PMS) ou la médiation scolaire. Cette coordination améliorée des actions de soutien permet de mettre en place un cadre sécurisant et soutenant pour l'élève et sa famille, d'éviter les messages contradictoires, mais aussi de rassurer les équipes pédagogiques et de les aider à gérer des évolutions de comportements parfois difficiles.

Soutien aux professionnels

Un aspect en évolution du travail de la Cellule au niveau tertiaire concerne le travail de **soutien des professionnels, notamment des psychologues et assistants sociaux, qui interviennent auprès de personnes radicalisées** ou condamnées pour terrorisme. En effet, ce type de demande a progressivement augmenté depuis 2016 et représente aujourd'hui une partie significative du travail tertiaire du service. En particulier, on constate que les demandes concernent des situations lourdes, dans lesquelles le professionnel est confronté soit à un niveau de radicalisation idéologique très élevé, soit à une situation de très grande détresse.

Les demandes formulées dans ces cas par des services tiers concernent avant tout de recevoir un **appui en termes de connaissances spécifiques** par rapport à la problématique, de pouvoir **prendre du recul** et **d'évaluer de manière critique leur intervention**, ou d'avoir un **soutien méthodologique** pour évaluer certaines évolutions chez la personne. Dans certains cas, les demandes concernent aussi le secret professionnel et l'attitude à adopter face à des éléments déposés par la personne en entretien, ou encore comment replacer un cadre par rapport à un sujet manipulateur et insécurisant. De manière plus globale, on peut dire que ces demandes reflètent le besoin pour ces professionnels, à un moment de leur intervention, de se **soulager du poids psychologique et émotionnel** important que représentent ces accompagnements, qui peuvent bousculer leurs points de repères et les mettre en difficulté à un niveau professionnel et personnel.

L'approche de la Cellule par rapport à ces demandes consiste à apporter une **écoute et un soutien** dans le cadre du secret professionnel, sur base de la description de la situation et des difficultés rencontrées par l'intervenant. Les objectifs de la Cellule, dans ces cas, sont d'aider le professionnel en charge du suivi à mieux cerner les enjeux de l'intervention, à définir une stratégie et des objectifs de suivi plus clairs, mais aussi de rassurer. En général, ce type de soutien s'inscrit dans une dynamique régulière, de manière à accompagner l'intervenant en fonction de l'évolution de ses besoins.

Autres développements de l'action tertiaire

De manière à soutenir l'équipe, la Cellule a mis en place, en collaboration avec le Centre de Santé Mentale SéSame de la Ville de Bruxelles, des séances de **supervision régulières**, à raison d'une fois par mois, pour les collaborateurs réalisant des accompagnements individuels et du soutien familial. Ce soutien vise à s'assurer que les membres de l'équipe disposent d'un espace confidentiel pour prendre du recul sur leurs interventions, déposer les difficultés qu'ils rencontrent, et gérer la charge psychologique et émotionnelle de ce type d'accompagnement.

Par ailleurs, la Cellule a continué d'étoffer et de consolider son **réseau d'intervention**, en développant des collaborations régulières et structurées avec des services tiers, notamment dans le domaine de la santé mentale, de la protection contre la maltraitance infantile et de l'aide à la jeunesse. Ces collaborations sont précieuses et permettent d'apporter des réponses plus adéquates aux différents besoins que peuvent avoir les personnes accompagnées par la Cellule. On note en particulier une évolution dans cette articulation, la Cellule faisant un travail préparatoire d'analyse de la situation, d'information au public, de stabilisation et sécurisation de celui-ci, de manière à préparer un relais vers un service tiers mieux à même de poursuivre ce travail de manière plus approfondie, que ce soit dans un cadre thérapeutique ou de soutien à la jeunesse.

Enfin, sur le **plan méthodologique**, le personnel de la Cellule a été formé à la méthodologie d'évaluation **VERA 2-R**. Cet outil, initialement développé au Canada par des universitaires spécialisés en psychologie clinique et cognitive en rapport avec l'extrémisme violent, est actuellement le seul outil d'évaluation de ce type basé sur une analyse scientifique de données empiriques et une revue scientifique extérieure et indépendante de ces critères. Utilisée aux Pays-Bas par des services homologues, en Allemagne, mais aussi en Belgique, notamment par le personnel spécialisé de l'Administration Pénitentiaire, cette méthodologie vise à **évaluer le risque de basculement dans l'extrémisme violent**. Pour ce faire, elle identifie un nombre important de **facteurs de risques** et de **facteurs de protection**, lesquels doivent chacun faire l'objet d'une analyse détaillée, basée sur des observations concrètes. Cette méthode permet une approche plus factuelle de la situation et donc d'objectiver la perception que l'intervenant peut avoir du sujet de manière à aboutir à **un jugement professionnel structuré** de l'état du sujet. De manière cruciale, il est important de souligner que cet outil n'est en **aucun cas prédictif** du devenir de la personne, mais au contraire cherche à identifier et évaluer les facteurs de risques et de protection présents dans la situation à un moment donné, de la manière la plus objective possible. Cet outil **ne vise pas non plus à évaluer la menace** ou le danger que représente une personne, cet objectif étant extérieur aux missions ou compétences de la Cellule.

• RECOMMANDATIONS

Développer une meilleure compréhension des mécanismes amenant au passage à l'acte

Le risque de passage à l'acte isolé est sans doute l'un des défis le plus importants auquel est confrontée notre société en matière de radicalisation violente et de terrorisme aujourd'hui et pour plusieurs années à venir. Toutefois, comme a tenté de le montrer ce rapport, il constitue un aspect extrêmement complexe du processus de radicalisation violente et demeure difficile à évaluer avec un haut degré de confiance. Cela signifie qu'il est non seulement difficile à reconnaître, mais également que l'incertitude inhérente qu'il comporte a des répercussions sur la possibilité, pour les intervenants sociaux, à lever le secret professionnel quand ils sont confrontés à une inquiétude de ce type. Du point de vue de la Cellule, si le risque est réel, la réponse face à ce risque doit toutefois être prudente et mesurée, la première étape étant de développer une meilleure compréhension des mécanismes qui amènent au basculement dans la violence.

Développer une collaboration plus approfondie avec le secteur de la réinsertion post-carcérale et de l'aide morale aux détenus

Compte tenu de l'importance croissante de la réinsertion dans l'évolution de la problématique, il semble essentiel de développer des échanges de pratiques et des collaborations entre la Cellule et le secteur de l'aide à la réinsertion qui puissent bénéficier au public concerné et augmenter ses chances d'une réinsertion effective, tant pour les majeurs que pour les mineurs. En effet, un échange de pratiques à ce niveau permettrait à la Ville de mieux comprendre les difficultés que rencontrent les bruxellois, mais également de mieux identifier les ressources disponibles et d'améliorer la qualité des accompagnements. En termes de collaborations, ces échanges devraient surtout permettre d'offrir de meilleures chances de réinsertion au public concerné.

Plaider pour une clarification du cadre juridique du suivi des FTF

Du point de vue de l'efficacité de l'accompagnement préventif des FTF visant à leur réinsertion, il semble impératif de clarifier le cadre de ces suivis. En effet, les éléments de définition donnés par la Circulaire FTF d'Août 2015 ne permettent pas, aujourd'hui, d'établir un suivi structuré de ces personnes et créent, dans de nombreux cas, des malentendus et des frustrations non seulement contreproductives en termes de réinsertion, mais potentiellement dangereuses en termes de récidive ou de passage à l'acte. Il semble donc impératif que les niveaux de pouvoir et les institutions concernées clarifient le cadre et les objectifs de ces suivis.

VII. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE ET PARTENARIATS

• INTRODUCTION

Parmi ses missions transversales, la Cellule PRE-RAD a pour objectif le développement d'une expertise interne à Bravvo sur la question de la radicalisation violente, des différentes formes d'extrémisme violent, mais aussi des dynamiques de polarisation sociétale qui peuvent conduire des groupes au conflit. Pour ce faire, la Cellule suit le développement de la recherche scientifique dans ces domaines, participe à plusieurs groupes d'experts et d'échange de pratiques, et est aussi régulièrement invitée à contribuer à des conférences mettant en exergue le lien entre recherche et travail de terrain.

Au-delà de l'échange de pratiques : vers une approche transdisciplinaire et intégrée

Comme domaine d'étude, la prévention de la radicalisation et les techniques de désengagement ont connu un véritable essor ces dernières années. Les conférences et les plateformes d'experts sur ces sujets se sont multipliées, permettant d'actualiser de manière régulière l'état des lieux de la problématique, mais également le transfert de connaissances et l'échange entre professionnels en vue de consolider les pratiques dans ce domaine.

Si ces plateformes d'échange demeurent essentielles pour sensibiliser les différents acteurs de la chaine de sécurité aux dimensions clés de la problématique, elles ne permettent toutefois pas toujours l'élaboration de connaissances ou d'outils plus poussés, et les permutations entre le champ académique et les pratiques de terrains restent **occasionnelles** et **peu structurées**.

Un enjeu majeur des prochaines années concerne donc **l'articulation entre la recherche, les pratiques de terrain et le rôle de la société civile** qui, elle aussi, a un rôle à jouer dans l'élaboration des réponses apportées aux discours et comportements extrémistes violents. Plus spécifiquement, ces collaborations peuvent contribuer à l'élaboration d'outils de diagnostic plus fidèles à l'évolution du phénomène, pour mieux comprendre l'interaction entre réseaux sociaux et propagation d'idées extrémistes ou encore définir de manière plus précise les dynamiques de polarisation sociétale et les réponses politiques qui pourraient y être apportées.

• OBSERVATIONS ET ANALYSES

Elaborer un diagnostic dynamique du phénomène

Développer une image dynamique du phénomène de radicalisation violente, de manière à pouvoir suivre et anticiper les évolutions de ce dernier, est une tâche essentielle en matière de prévention. Mais **comment « mesurer » le problème de radicalisation violente dans une société** ? Et que voulons-nous mesurer précisément? S'agit-il, par exemple, d'estimer le nombre d'individus radicalisés présents dans la société ? Ou encore la sympathie et la légitimité que suscitent certaines idées anti-démocratiques et extrémistes au sein de groupes de population ? Faut-il seulement considérer les idéologies violentes les plus en vogue du moment, ou au contraire identifier les différents courants présents, les groupes qui s'opposent et analyser leur articulations ? On le voit, la question est vaste et elle est d'abord confrontée à un problème de définition.

En effet, si la radicalisation violente est souvent définie comme un processus individuel multifactoriel, comment la définir en termes de phénomène sociétal ? Si l'**approche quantitative**, qui consiste à identifier le nombre d'individus radicalisés dans une société, peut donner une image parcellaire et à un moment donné, la plupart des experts s'accordent sur le fait qu'elle ne constitue qu'un **indicateur fragile du problème de radicalisation** en tant que phénomène de société. Cet indicateur, bien qu'il puisse *à priori* sembler le plus objectif, dépend en effet largement lui-même de la définition employée.

Le terme *Foreign Terrorist Fighters* est ici un bon exemple : en tant que catégorie administrative, il rassemble sous son étiquette des personnes ayant en commun une volonté, à un moment donné, de se rendre dans la zone de conflit syro-irakienne pour rejoindre des groupes extrémistes violents. Cette appellation émane donc d'un contexte historique spécifique pendant laquelle la *volonté de voyager* est devenue, pour les Etats européens, le critère prépondérant pour déterminer si une personne était ou non « radicalisée ». Toutefois, nous savons aujourd'hui, par exemple, qu'une personne peut être radicalisée dans la violence sans avoir l'intention de voyager dans une zone de conflit.

Le chiffre global des FTF, plus de quatre ans après les premiers départs en Syrie, nous est donc d'une **utilité limitée pour évaluer l'évolution du phénomène**. De la même manière, un autre chiffre problématique est celui de la diminution des départs vers des zones de conflit. En effet ce chiffre, qui est parfois utilisé comme signe d'une diminution de la radicalisation dans la société, montre en réalité une diminution des voyages vers des zones de conflit, pas du risque d'une autre forme de passage à l'acte.

L'élaboration d'une image du phénomène de radicalisation sur le plan sociétal requiert donc **une autre définition**, qui ne soit pas centrée sur les caractéristiques des individus, celles-ci étant soit méconnues, soit liées à un contexte et un temps

spécifique. Cette autre définition pourrait s'inspirer du modèle socio-préventif, qui vise à identifier les **facteurs de risque et de protection** à la fois dans le contexte de situations individuelles, mais également dans le cas de phénomènes sociaux complexes. Cette approche permettrait, notamment, de distinguer différents niveaux, ou couches, de facteurs de risques et de protection : structurels (e.g. facteurs socio-économiques, démographiques, etc), médians (e.g. dissémination de contenus extrémistes sur les réseaux sociaux) ou localisés (e.g. existence de groupes extrémistes à un niveau local pouvant agir comme catalyseurs).

En identifiant, à partir de la littérature scientifique, ces facteurs de risques et de protection par rapport au phénomène d'extrémisme violent, et en les mettant en lien avec le contexte local et ses évolutions, il serait alors possible d'obtenir une image, non pas du niveau de radicalisation sociétale en soi, mais **de l'évolution des facteurs qui en favorisent l'émergence**. Une telle matrice deviendrait alors un outil précieux non seulement pour guider l'action préventive en agissant de manière ciblée sur les paramètres clés de la problématique, mais également d'anticiper les situations et périodes à haut risque dans un contexte local.

D'un point de vie méthodologique, beaucoup reste à faire pour définir de manière plus précise les facteurs pertinents à une telle approche, pour les pondérer entre eux et les intégrer au sein d'un modèle cohérent. Ces quelques réflexions permettent néanmoins de souligner l'importance de modéliser la radicalisation non seulement comme trajectoire individuelle ou groupale, mais aussi comme phénomène localisé dont certains des paramètres sont connus et mesurables.

Radicalisation et réseaux sociaux

Le développement et l'impact transnational que le groupe Etat Islamique a eu ces dernières années en Europe et à travers le monde souligne **l'importance que les réseaux sociaux, comme outil de dissémination de contenus extrémistes, de communication entre personnes et de mobilisation collective**, ont acquis aujourd'hui. L'EI est en effet l'un des premiers groupes terroristes à avoir développé une stratégie de communication et de recrutement de masse, laquelle s'est montrée capable de transcender les frontières régionales, les sphères culturelles, et de mettre en échec les stratégies de régulation et de contrôle des discours de haine.

La défaite militaire de ce groupe en Syrie et en Irak et sa dissolution comme entité territorialisée, ne signifie donc pas que ce groupe et son idéologie aient disparu. Non seulement des contingents de l'EI restent actifs dans plusieurs endroits du monde, mais **l'idéologie du groupe perdure dans la sphère digitale**, où ses sympathisants continuent de produire et de partager des contenus de propagande. Si le volume de propagande centralisée de l'EI a fortement diminué à mesure que ce groupe s'est vu affaibli sur le plan militaire, le volume des échanges à partir de

contenus existants ou la réappropriation du contenu idéologique par des sympathisants sont quant à eux plus **difficiles à mesurer**.

Au-delà du groupe EI et d'un possible « califat virtuel », l'appropriation par des groupes extrémistes de ces technologies, et la réalisation qu'elles permettent des mobilisations discrètes et de grande ampleur, est d'une importance capitale à la fois en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente. Si internet et les réseaux sociaux constituent aujourd'hui des espaces de socialisation à part entière, leur **faible régulation** et l'**anonymat** qui y règnent constituent des conditions idéales pour permettre à des individus curieux de se familiariser avec des contenus extrémistes et de participer à des sous-cultures violentes par l'intermédiaire de forums, chat room, jeux vidéo ou applications cryptées.

Développer une connaissance de ces espaces, des canaux et stratégies de communication utilisés, baliser les sous-cultures existantes et leurs ramifications offline au niveau local, constituent donc des objectifs importants en matière de développement de connaissances. Ceci permettrait d'une part de mieux comprendre le rôle joué par ces réseaux dans les processus amenant à la radicalisation violente, d'autre part d'affiner l'image du phénomène et l'articulation entre les espaces online-offline, mais aussi d'informer des stratégies préventives dans l'espace social digital.

Polarisation sociétale et dynamiques d'apaisement

Le terrorisme, en tant que forme de violence politique, crée et exploite des tensions au sein de la société. Bien que le phénomène de polarisation sociétale que l'on constate en Belgique et à Bruxelles ces dernières années ne soit pas uniquement dû au terrorisme, ce dernier a sans doute contribué à exacerber des tensions déjà présentes au sein de la société et à renforcer des perceptions négatives entre des groupes de population.

Déjà identifiée par la Cellule comme une priorité de l'action préventive dans son rapport annuel de 2016, la lutte contre la polarisation n'est cependant pas aisée à définir. **Comment, en effet, agir sur une dynamique d'identification et d'opposition groupale largement impalpable** ? S'agit-il, comme certaines initiatives ailleurs en Belgique le supposent, de «construire une identité commune » ou encore plus simplement d'apaiser des tensions entre groupes de population ? Par ailleurs, en termes d'action, comment circonscrire le niveau de responsabilité locale par rapport à un tel phénomène ? Si un service de prévention comme Bravvo compte, parmi ses missions, le « renforcement de la cohésion sociale », une autorité locale a-t-elle les moyens d'agir sur les facteurs structurels d'un tel phénomène comme la discrimination à l'embauche, le traitement médiatique du terrorisme ou la résonance locale que peuvent avoir des évènements majeurs à l'étranger ?

Dans son enquête « Polarisation et radicalisation : une approche préventive intégrale », la Direction Générale Sécurité Prévention du SPF Intérieur définit la polarisation comme :

« **Le renforcement des oppositions entre des personnes ou des groupes dans la société qui résulte ou peut résulter en une augmentation des tensions entre ces personnes ou ces groupes et engendrer des risques pour la sécurité sociale** »

Comme le note l'enquête, la radicalisation peut amener à la polarisation de la société, mais ce n'est pas nécessairement le cas ; par ailleurs, il est possible que la polarisation contribue à la radicalisation, mais **on ne peut établir à ce jour avec certitude un lien de causalité entre ces phénomènes**. Néanmoins, selon cette définition, le renforcement des oppositions entre des personnes ou des groupes augmente les tensions entre eux et menace donc la coexistence harmonieuse au sein de la société. De ce point de vue, elle engendre « des risques » sociaux qu'il est nécessaire de juguler.

Mais comment mesurer la polarisation ? Quels sont ces groupes qui s'opposent et entrent en tension ? Et au-delà des « tensions », **quels sont les risques sociaux que nous avons pour objectif de prévenir** ? Définir une stratégie de lutte contre la polarisation suppose donc d'abord de reconnaître l'importance de ces questions et de tenter d'y répondre. Cela implique de se confronter avec d'autres questions sous-jacentes, plus difficiles encore, et qui peuvent en elles-mêmes être génératrices de tensions : par exemple, identifier les groupes qui s'opposent, c'est tracer les frontières et les limites de l'appartenance à ces groupes – il devient nécessaire non seulement de discriminer entre groupes d'appartenance, mais aussi entre les personnes en ce qu'elles sont supposées appartenir à tel ou tel groupe.

Cet exemple illustre la complexité, mais également les **risques** inhérents à une telle définition du problème à partir du moment où elle préside à l'action publique. Cette dernière ne peut, on le rappelle, **en aucun cas être discriminatoire**. En effet, comment prétendre rassembler des citoyens issus de groupes culturels, socio-économiques et ethniques différents si l'on trace arbitrairement les contours de ces groupes, si l'on attribue à chacun un rôle supposé et, de manière générale, si l'on choisit d'ignorer la complexité des interactions sociales qui forgent les identités, les appartenances groupales, et les valeurs défendues par chacun ? Une approche publique du problème de polarisation sociétale exige donc la plus grande prudence et invite à réfléchir à une stratégie non pas « identitaire », mais basée sur **l'augmentation des interactions positives et des échanges** entre personnes et groupes, ainsi que la **réduction des frictions** dans les espaces de socialisation.

Une telle approche suppose plusieurs choses : tout d'abord, de mieux comprendre la nature des interactions sociales dans nos quartiers et les opportunités d'échange qui s'offrent aux citoyens ; d'autre part une attention et une lecture affinée des « points

de tensions » dans la société, et à la manière dont ceux-ci se structurent, évoluent et changent. De ce point de vue, « prévenir la polarisation » signifie en premier lieu, pour l'autorité locale, de **développer une plus grande proximité et une meilleure connaissance du vécu de sa population** en termes de rapport à l'autre, ainsi que des confusions ou fractures qui peuvent s'immiscer quant aux **règles qui régissent les interactions entre personnes et groupes** au sein de l'espace public. Si ces objectifs semblent simples, ils permettent néanmoins de replacer l'action publique dans le cadre qui est le sien, celui d'une instance qui facilite et, dans une certaine mesure, régule les interactions entre citoyens, sur base des lois et des valeurs démocratiques. La vertu d'une telle approche semble précisément être la limite qu'elle s'impose : en jouant le rôle de médiateur des règles et valeurs de notre société, et en les valorisant comme bien collectif, l'autorité locale propose un cadre où chacun peut, s'il le souhaite, avoir sa place et jouir des bienfaits qu'il procure.

• ACTIONS MENÉES EN 2017

Participation à des groupes d'experts

La Cellule PRE-RAD a continué, en 2017, de s'investir dans plusieurs groupes d'experts belges, européens et internationaux. Ces échanges ont pour but de consolider les connaissances de la Cellule sur certains aspects clés de son travail, mais également de partager avec ses partenaires les expériences acquises sur le terrain. Dans certains cas, ces groupes permettent aussi le développement et la mise en place de projets pilotes en vue d'une action ultérieure élargie.

Au niveau Belge, la Cellule a participé à la **Plateforme Régionale de Lutte contre la Radicalisation et la Polarisation**, qui rassemble les différents référents radicalisme des 19 communes Bruxelloises, sous l'égide de la Direction Générale Prévention et Sécurité de la Région Bruxelles Capitale. Ces rencontres ont notamment permis à la Cellule de développer une meilleure compréhension des problématiques liées à d'autres formes d'extrémismes violents présents en région bruxelloise comme l'extrême droite, l'extrême gauche et l'anarchisme violent. Elles ont aussi amélioré les connaissances du réseau associatif actif sur la problématique et ont initié de nouvelles collaborations avec ce dernier.

Au niveau européen, la Cellule a participé au **Projet LIAISE 2**, un réseau d'échange entre villes européennes dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent, sous l'égide du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine. Ce projet a notamment contribué au financement du projet **EcoPol** (Ecologie de la Polarisation) en milieu scolaire. Par ailleurs, les différentes rencontres organisées par l'EFUS dans le cadre de ce projet ont permis aux villes partenaires de bénéficier de l'appui de plusieurs experts internationaux dans le domaine de la lutte contre la polarisation, ainsi que la

découverte de pratiques locales innovantes, comme les parcours de développement des compétences parentales réalisés aux Pays-Bas.

Dans le cadre du **Radicalisation Awareness Network** (RAN), la Cellule a participé à plusieurs rencontres du groupe de travail **RAN Exit**, sur les stratégies de désengagement et de sortie de l'extrémisme violent. En particulier, les travaux du groupe cette année se sont centrés sur les convergences entre les mécanismes de recrutement de groupes extrémistes et les dynamiques d'emprise sectaire. Les échanges ont permis de réunir des praticiens dans ces deux domaines, mais également des victimes de sectes et d'anciens extrémistes, lesquels ont contribué, par leurs témoignages, à mieux distinguer les similitudes et les différences entre ces deux phénomènes. Pour la Cellule, ces échanges ont contribué à une meilleure compréhension des états et dynamiques psychiques vécus par les personnes qui se trouvent embrigadées dans une idéologie violente.

La Cellule a également poursuivi son investissement dans le réseau **EPEX** (European Practioners Exchange), coordonné par l'organisation allemande Violence Prevention Network, laquelle rassemble des professionnels de terrain dans le domaine de la prévention de la radicalisation et du désengagement. Dans ce cadre, la Cellule a accueilli, en novembre 2017, une délégation de professionnels britanniques et autrichiens pour trois jours d'échange de pratiques sur le modèle du « job shadowing ». Ces journées d'échanges ont permis de mettre en évidence les similitudes existant non seulement dans les problématiques locales rencontrées à Bruxelles, Londres et Vienne, mais également la cohérence des approches développées par les différents partenaires.

Au niveau international, la Cellule a également été invitée à participer à un exercice de simulation de gestion de crise autour de la radicalisation et du terrorisme organisée par le **Partnership for Peace Consortium** (PfPC). Cet exercice, qui rassemblait tant des acteurs de la société civile que des institutions publiques de plusieurs pays, a permis de simuler l'analyse et la gestion de l'évolution d'un parcours de radicalisation de ses prémices jusqu'au passage à l'acte, mettant en exergue la nécessité d'une collaboration efficace entre les acteurs impliqués.

Participation à des conférences

Parmi les échanges ayant contribué au développement et au partage de son expertise, il est utile de mentionner les différentes conférences auxquelles le service a été invité à contribuer en 2017 au niveau belge et international. En effet, ces conférences sont à chaque fois pour la Cellule une opportunité d'analyser les dernières observations faites sur le terrain et de confronter ces analyses avec d'autres praticiens et le monde académique.

Au niveau belge, la Cellule a ainsi participé au Congrès organisé par **SOS Enfants**, lequel rassemble un grand nombre de spécialistes et d'intervenants sociaux des problématiques liées au bien être de l'enfant.

Dans ce cadre, la Cellule a présenté une analyse de cinq cas explorant le lien parents-enfants dans le cadre des processus de radicalisation, et la mesure dans laquelle ce lien peut être un facteur de risque ou de protection. S'inspirant d'une approche clinique, ces études de cas ont tenté de poser la question du rôle joué par le système familial dans la construction identitaire mais aussi dans quelle mesure un système familial fragilisé est à même de jouer son rôle de protection par rapport à un enfant à risque de basculement dans la radicalisation. Les échanges qui ont suivi cette présentation ont été particulièrement nombreux et instructifs, et ont permis à la Cellule d'identifier de nouveaux partenaires pour son travail de prévention tertiaire, en particulier en termes de soutien familial.

La Cellule a également participé au **Colloque International sur la Prévention des Extrémismes Violents** organisé par la **Fédération Wallonie Bruxelles** en Octobre 2017, qui rassemblait différents experts internationaux en matière de terrorisme, de radicalisation et de prévention. Cette conférence, présidée par le chercheur belge Rik Coolsaet, avait notamment pour objectif de faire un état des lieux de la problématique en Belgique et en Europe, mais aussi des réponses apportées par différents niveaux de pouvoir en termes de politiques publiques. Dans ce cadre, la Cellule PRE-RAD a présenté l'évolution du dispositif de prévention de la radicalisation violente de la Ville de Bruxelles, et son approche de prévention intégrée-intégrale du phénomène.

En septembre 2017, la Cellule PRE-RAD a été invitée par **l'Ecole Royale Militaire de Belgique** à donner, aux côtés du Procureur Fédéral Frédéric Van Leeuw, une conférence sur l'évolution du phénomène à Bruxelles pour des officiers d'état-major venus des Pays-Bas, de France, de Grande Bretagne, d'Allemagne, du Maroc et de Belgique, notamment. Cette conférence a entre autres permis de sensibiliser l'audience à l'importance de l'action préventive et de l'implication de la société civile dans le cadre plus large de la lutte contre le terrorisme.

Au niveau international, la Cellule a également été invitée à contribuer au **Global Counter-Terrorism Forum**, une plateforme réunissant 42 pays de l'Organisation des Nations-Unies (O.N.U) dans le développement de stratégies de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre d'un groupe de travail dédié au concept de *Homgrown Terrorist Fighters* (HTF) et au passage à l'acte isolé, la Cellule a présenté une étude de cas d'un sujet à risque de passage à l'acte. Elle a également eu l'opportunité d'apprendre et d'échanger avec les autorités des autres pays représentés sur les réalités de terrain en ces matières à travers le monde et les stratégies développées par ces pays pour évaluer et contrer cette nouvelle menace.

Partenariats institutionnels et scientifiques

Au niveau fédéral, la Cellule PRE-RAD a participé à **l'étude menée par l'Organisme de Coordination de l'Analyse de la Menace (OCAM)**, sur les **dispositifs et méthodes de désengagement** pour les personnes radicalisées. Cette étude, basée sur une enquête des pratiques mises en œuvre par les autorités locales mais également par des acteurs de la société civile, vise à développer une image plus complète de ce domaine en Belgique, mais également à dégager de « bonnes pratiques » et à les partager.

En collaboration avec le SPF Intérieur, la Cellule a également contribué à l'élaboration du **Guide de Soutien aux Familles** réalisé par la Fondation Roi Baudoin, mais également aux **Guides des Ressources Locales** en matière de prévention de la radicalisation, ces deux publications visant à offrir aux institutions, au secteur associatif et aux citoyens belges une meilleure compréhension des offres de services dans ce domaine.

Dans son optique d'optimalisation des pratiques et d'une action concertée avec les autres niveaux de pouvoir, la Ville de Bruxelles a aussi travaillé, en partenariat avec la Fédération Wallonie Bruxelles, la Région Wallonne et Bruxelloise, ainsi que d'autres villes belges, à l'élaboration d'un **protocole d'accord avec le CAPREV** (Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents) et le **CREA** (Centre d'Appui et de Ressources). Cet accord, qui entrera en vigueur en mars 2018, devrait permettre un renforcement de la complémentarité entre les actions locales et supra-locales en matière de prévention de la radicalisation, ainsi que la mise en place d'un Comité de

Suivi visant à augmenter les échanges de pratiques entre les acteurs de différents niveaux de pouvoir.

La Cellule a également participé à un **Appel à Projet de la Fondation Roi Baudoin** concernant le **soutien aux familles** et obtenu un subside exceptionnel pour le développement d'une action pilote visant au renforcement des familles vulnérables. Ce projet permettra l'engagement d'un nouvel expert au sein de la Cellule pour développer une méthodologie d'accompagnement vers la résilience de familles fragilisées sur le plan économique et social dans les quartiers les plus touchés par la problématique. Mené en collaboration avec différentes structures associatives, ce projet devrait permettre de consolider l'action de la Cellule au niveau de la prévention secondaire en aidant ces familles à jouer un rôle protecteur pour leurs enfants face aux discours extrémistes violents.

Au niveau européen enfin, la Cellule a participé à l'étude internationale **SOURCE Project (Societal Safety Network)**, menée par **l'Institut d'Etudes Européennes** (IES) de la **Vrij Universiteit Brussel** (VUB), visant à identifier et à disséminer les bonnes pratiques en termes de sûreté civile dans la gestion de crise post-attentats. Le Service de prévention de la Ville de Bruxelles, à travers son expérience et son rôle dans la gestion de l'impact sociétal des attentats du 22 mars 2016, a ainsi été sélectionné parmi 14 autres experts européens, pour aider les autorités publiques à travers l'Union à former leur personnel à répondre à ce type d'événements.

• RECOMMANDATIONS

Encourager le développement de partenariats durables avec le secteur de la recherche par la création d'un Comité Scientifique de Soutien

Afin de soutenir l'objectif d'une consolidation des politiques publiques en matière de prévention de la radicalisation et de la polarisation par l'appui de connaissances scientifiques, la création d'un Comité Scientifique de Soutien réunissant experts et chercheurs autour du travail de la Cellule PRE-RAD semble une étape utile et nécessaire. La création d'un tel comité permettrait d'établir un cadre où mieux identifier et définir les priorités de recherche, mais aussi d'explorer, à long terme, les opportunités de financement de certaines recherches en s'assurant que ces dernières répondent à des critères d'utilité préventive et sociale.

Poursuivre l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation du phénomène

Déjà identifiée comme une priorité en 2016, l'élaboration d'un outil d'évaluation de la problématique au niveau sociétal demeure un objectif important pour l'année à venir. Pour mener à bien cet objectif, il semble utile à ce stade de développer des partenariats avec d'autres niveaux de pouvoir, mais également des centres

universitaires spécialisés en matière d'analyse de problématiques criminologiques et de sécurité. Ces partenariats devraient viser, d'une part, à identifier et récolter les données nécessaires et, d'autre part, à élaborer un modèle permettant d'intégrer et d'évaluer ces données d'un point de vue socio-préventif.

Développer une connaissance approfondie du lien entre réseaux sociaux, radicalisation et polarisation sociétale

Etant donné l'importance croissante des réseaux sociaux comme vecteurs de discours extrémistes et, potentiellement, leur utilité comme lieu de *community safeguarding*, il semble d'une importance stratégique de développer une meilleure connaissance dans ce domaine. Cet aspect du développement de l'expertise devrait viser à comprendre les architectures et dynamiques inhérentes à ces réseaux, les différentes manières dont ceux-ci sont détournés par des groupes extrémistes, et les articulations entre réseaux online et offline. Pour ce faire, il semble utile de développer des liens avec le secteur de la recherche dans ce domaine, mais également les référents « extrémismes » qui travaillent aujourd'hui au sein des grandes entreprises développant ces réseaux, ainsi que les activistes et les jeunes qui les utilisent pour contrer les discours extrémistes.

Développer une meilleure connaissance et compréhension des points de tensions au sein de la population bruxelloise

Déjà identifiée en 2016 comme une priorité à long terme, la lutte contre la polarisation nécessite aujourd'hui un travail de proximité visant à développer une meilleure connaissance et compréhension des points de tensions au sein de la population bruxelloise. Pour éviter les multiples pièges d'une approche basée sur la conceptualisation de la société en tant que groupes culturels et sociaux en opposition, la Cellule propose la conduite de focus groups approfondis dans tous les quartiers bruxellois visant à identifier les points de tensions en termes de comportements, de respect des règles, de valeurs et de reconnaissance des héritages culturels des uns et des autres. Cette approche devrait, dans un second temps, permettre de mieux préciser et expliciter le cadre du vivre-ensemble, ainsi que les règles qui président à une vie harmonieuse à Bruxelles.

REMERCIEMENTS

La Cellule PRE-RAD tient à remercier ses partenaires au sein des services de Bravvo et de la Ville de Bruxelles pour leur collaboration et leur soutien dans la mise en œuvre de ses missions :

- Le CPAS de la Ville de Bruxelles
- La police locale de la zone Bruxelles Capitale Ixelles
- La Direction Générale de l'Instruction Publique de la Ville de Bruxelles
- Les Missions Locales pour l'Emploi
- Le SPOS de la Ville de Bruxelles
- le Centre de santé mentale Sésame

Nous remercions également l'ensemble de nos partenaires extérieurs pour leur collaboration et leur soutien dans la développement d'une approche concertée en matière de prévention de la radicalisation violente et de la polarisation:

- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de la Justice
- L'OCAM
- La Police Fédérale
- La Région Bruxelles-Capitale
- La Fédération Wallonie-Bruxelles
- Les communes de la Région Bruxelles-Capitale
- La Fondation Roi Baudouin
- Le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine
- Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine
- Nos partenaires du Projet LIAISE II
- Le Global Counter-Terrorism Forum (GCTF)
- La Commission Européenne et le RAN
- Le Violence Prevention Network et le réseau EPEX
- Le Partnership For Peace Consortium
- L'Ambassade de France auprès de la Belgique et de l'Union Européenne

Service de prévention
de la Ville de Bruxelles

Cellule PRE-RAD

Rue de la Caserne 37
Bruxelles 1000 Brussel

tél 02/279 65 00
fax 02/279 65 09

radicalisme@bravvo.org

www.bravvo.be